

SEANCE DU 30 JUIN 1919

Présidence de M. VERVAECK, vice-président.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Correspondance. — M. Rolin s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Schwerz, de Genève, nous adresse ses félicitations à l'occasion de la fin de la guerre.

Le Comité du Mémorial Jean De Mot nous invite à souscrire. La Société d'Anthropologie tout en approuvant hautement le caractère de cette manifestation, ne peut pas faire exception au principe d'abstention qu'elle a toujours adopté à l'occasion de manifestations de ce genre.

Admission de nouveaux membres. — M. Paul Dubois, présenté par M. Simonson et le docteur Derechter, présenté par M. le docteur Houzé, sont admis comme membres effectifs de notre Société.

Procès-verbal. — Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

LA TAILLE CHEZ LES DELINQUANTS EN BELGIQUE

par M. le D^r VERVAECK

Nous comptons envisager dans une série d'études les caractères anthropométriques des Délinquants belges.

Dans un travail antérieur, nous avons eu l'occasion de préciser dans quelles conditions de méthode s'observent au Laboratoire de Forest les condamnés criminels et correctionnels; parmi les domaines scientifiques que parcourt leur examen, l'anthropologie métrique, s'il paraît en être le plus aride — puisqu'il ne s'exprime qu'en formules arithmétiques, — n'en est pas moins fort intéressant.

Nous tenterons d'en faire la preuve en étudiant le caractère de la première des nombreuses mensurations auxquelles nous soumettons les détenus à la prison de Forest : *la Taille*.

Nous nous proposons d'analyser successivement les autres — avec moins d'ampleur peut-être — en vue de constituer un ensemble qui pourrait s'appeler « *le signalement anthropométrique des Criminels et Délinquants en Belgique* ».

Les caractères anthropométriques des délinquants diffèrent-ils de ceux des gens honnêtes ? Telle est la question fréquemment discutée et certes intéressante que se sont proposé de résoudre nombre de criminalistes. Elle retint surtout l'attention des anthropologues, à l'époque où les partisans de la conception biologique de la criminalité prétendaient y découvrir des preuves bien établies que la dysharmonie physique se trouve en relation directe avec les anomalies morales ou mentales par lesquelles ils expliquaient sinon excusaient les délits.

En raison de sa simplicité apparente, la détermination de la taille a, plus que tout autre caractère anthropométrique, fait l'objet de recherches criminologiques. Faut-il le répéter, la lecture des nombreuses publications relatives à la taille des délinquants, pas plus que la comparaison des statistiques, relevées en divers pays, ne sont de nature à entraîner la conviction. Aussi serait-on tenté de conclure qu'il n'y a pas de relation apparente entre l'état de criminalité et le développement du squelette si l'on pouvait échapper à une sérieuse objection : les divergences des statistiques anthropométriques ne peuvent-elles s'expliquer logiquement par les conditions différentes,

et parfois médiocres, qui ont présidé aux recherches sur la taille des délinquants ? Il nous paraît bien qu'il en est ainsi.

Dans nombre de cas, les éléments de comparaison manquent ou ont été cherchés dans des statistiques faites au point de vue ethnographique, parfois même au point de vue purement administratif. Souvent des éléments essentiels, tels l'âge, les conditions anthropologiques ou sociales ont été négligés; quelques statistiques ne concernent que les délinquants mineurs; d'autres enfin se rapportent à des milieux sociaux sélectionnés, comme l'armée, dont la composition s'éloigne par trop des catégories de criminels auxquelles on les compare (1). La question ne peut donc être considérée comme tranchée. D'autre part, il n'est plus contestable aujourd'hui qu'une statistique anthropométrique doit tenir compte des principaux éléments qui peuvent influencer le développement de l'ossature; nous avons eu l'occasion d'y insister en étudiant les caractères anthropologiques de la taille en Belgique et nous ne nous y arrêterons que pour conclure: A part quelques statistiques que nous devons à Lacassagne, Baer, Perrier, Marty et Maix notamment, on ne peut tirer de conclusion décisive des nombreuses études sur la taille des délinquants que renseigne la littérature criminologique.

En reprenant ces recherches chez les détenus belges, nous nous sommes proposé surtout d'éviter les causes d'erreur qui peuvent en fausser les résultats, désireux d'échapper ainsi aux critiques plus ou moins fondées que l'on a pu formuler à l'occasion de travaux de ce genre.

Sous réserve des considérations précédentes, nous rappelons les résultats, assez contradictoires, auxquels sont arrivés les auteurs.

Les uns, comme Baer (4,435 délinquants allemands) et Knecht (1,214 détenus saxons) concluent qu'il n'y a pas de différence sensible entre les statistiques anthropométriques de criminels et les moyennes relatives à une population de même âge et de même origine.

Marty (2) arrive à une conclusion identique pour la taille moyenne

(1) Nous croyons l'avoir démontré; avant de pouvoir être utilisées en criminologie et en anthropologie, les statistiques militaires doivent subir certaines corrections imposées par la sévérité qui est de règle à l'examen des recrues au moment de l'incorporation. « La taille en Belgique » (communication à la Soc. Anthr., Bruxelles, 16 juillet 1909, p. 19).

(2) MARTY, *Archiv. Anthr. criminelle*, Lyon, 1898.

	Corps de France	Bataillons d'Afrique
		Chiffres approximatifs
Tailles inférieures à 1 m. 60 . . .	16,37 %	18,88 %
Tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70 . . .	63,08	59,78
Tailles au delà de 1 m. 70 . . .	20,36	20,19
Taille moyenne	1 m. 650 m/m	1 m. 647 m/m.

des délinquants militaires français tout en ajoutant que, chez eux, la proportion des tailles intermédiaires s'affaiblit au profit des tailles extrêmes.

A la suite de Lombroso, un certain nombre d'auteurs attribuent aux criminels une taille moyenne plus élevée que celle des normaux, et en tout cas une plus grande fréquence des tailles au-dessus de la normale.

Citons Biliakow (homicides russes), Bischoff (1) (134 criminels de Bonn comparés à 400 normaux), Ferri et Franchini (délinquants italiens), Marro (jeunes délinquants du Piémont), Lucea et Virgilio (assassins piémontais), Bertillon (10.000 mensurations sans indication d'âge).

Pour Lacassagne (2) (800 hommes des bataillons d'Afrique), les délinquants sont surtout petits. Perrier (3) arrive à la même conclusion : la taille moyenne des 859 détenus que renfermait la prison de Nîmes en 1896 est inférieure de plusieurs millimètres à la taille moyenne de France. Dans sa thèse, Paul Maix (4) conclut également

(1) BISCHOFF :			Normaux	Criminels
Tailles de 1 m. 40 à 1 m. 50			1,2 %	2 %
— 1 m. 50 à 1 m. 60			16,8	13
— 1 m. 60 à 1 m. 70			52,4	51
— 1 m. 70 à 1 m. 80			27,	82,4
— supérieures à 1 m. 80			2,	1,6

(2) LACASSAGNE			(3) PERRIER		(4) MAIX			
Tailles de			Tailles de		Tailles	Criminels masc. %		Éléves éc. santé milit
moins de 1 m. 50	3	218	1 m. 45 à 1 m. 50	13	infér. à 1m.60	508	25,77	
1 m. 50 à 1 m. 52	2		— 50 — 55	51		1m.60-1m.65	523	26,53
52	25	ou	— 55 — 60	141	1m.65-1m.70		562	28,51
54	47	27 %	— 60 — 65	228		1m.70-1m.75	290	14,71
56	59		— 65 — 70	275	1m.75-1m.80		72	3,65
58	82	477	— 70 — 75	109		plus de 1m.80	16	0,81
1 m. 60 à 1 m. 62	102		ou	— 75 — 83	42			
62	114	60 %				1.971	%	100
64	86							
66	98	105						
68	77							
1 m. 70 à 1 m. 72	46	13 %						
72	23		ou					
74	15	10						
76	10							
78	1	10						
plus de 1 m. 80	10							
	800							

(4) *Taille, grande envergure, buste, indice céphalique chez les détenus.*
Thèse de doctorat. Paul Maix. Lyon, 1910, ch. I, p. 13.

que les criminels sont de taille plus petite que les normaux. Au contraire, parmi les élèves de l'école du service de santé militaire du Val de Grâce s'observe une prépondérance nette pour les grandes tailles.

Citons encore Thompson (délinquants écossais), Lauvergne (assassins corses), Quetelet (détenus militaires de Vilvorde), Hastings (délinquants anglais), Raseri (jeunes délinquants comparés à des sujets honnêtes de même âge et de même localité), qui concluent que la stature des délinquants est inférieure à la normale.

La plupart des criminalistes s'accordent tout au moins à reconnaître qu'il existe une différence très nette dans l'importance relative des grands groupes de tailles chez les délinquants et les gens honnêtes. Chez les détenus, les tailles extrêmes, petites ou grandes, seraient particulièrement nombreuses, tandis que la proportion des tailles moyennes est incontestablement plus forte parmi la population libre que dans les établissements pénitentiaires.

Lombroso croyait avoir trouvé un nombre assez considérable de bossus chez les criminels; le fait a été contesté par Baer surtout, qui n'a rencontré que fort peu de déviations de la colonne vertébrale parmi les nombreux détenus de Ploetzensee. Notre expérience personnelle vient à l'appui de l'opinion de Baer; sauf dans la section des vagabonds, il est exceptionnel de rencontrer des bossus parmi les délinquants belges.

Les notables divergences que l'on rencontre dans les statistiques relatives à la taille des délinquants tiennent essentiellement, nous l'avons vu, à des conditions différentes d'observation et à la diversité des méthodes employées par les auteurs pour apprécier l'anomalie anthropométrique des tailles de délinquants; aussi convient-il de poser ici une question préalable: quel est le procédé le plus sûr pour établir que la stature habituelle des délinquants s'écarte du type anthropologique normal ?

Deux moyens s'offrent à nous; le premier est utilisé par nombre d'auteurs, quoique très aléatoire: la détermination de la taille moyenne d'une importante série de détenus. La seconde méthode est plus précise dans ses résultats; elle consiste à étudier par sériation les divers groupes de tailles de délinquants.

On ne peut le nier; la détermination de la taille moyenne constitue en ethnologie un procédé excellent pour dégager d'une statistique considérable une résultante anthropométrique facile à comparer avec des indications semblables recueillies en d'autres pays.

Malheureusement ce procédé suppose, sous peine de perdre toute exactitude, que des éléments étrangers à l'anthropologie normale n'ont

pu intervenir pour modifier la répartition habituelle et l'importance relative des divers groupes de tailles. S'il en était autrement, et de recherches criminologiques bien comprises il appert que le facteur « criminalité » favorise la production des tailles extrêmes, le calcul de la taille moyenne donnerait fatalement des résultats infidèles, ne traduisant pas avec netteté cet aspect spécial d'une statistique pénitentiaire.

Prouvons-le par un exemple; examinons à l'aide des deux méthodes trois différentes séries de cent mensurations anthropométriques.

		A	B	C
Tailles petites :	(t. moyenne : 1 m. 58)	10 0/0	8 0/0	13 0/0
Tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70 :	(t. moyenne : 1 m. 65)	60 0/0	64 0/0	54.4 0/0
Tailles élevées ;	(t. moyenne : 1 m. 73)	30 0/0	28 0/0	32.6 0/0

La sériation en trois groupes de tailles accuse de notables divergences dans la composition des trois séries; or, le calcul de la taille moyenne des cent hommes qui les composent renseigne pour chacune d'elles un chiffre identique : 1 mètre 667 millimètres.

Cette dernière méthode est donc imparfaite; seule une sériation bien ordonnée permet de se rendre parfaitement compte des caractéristiques anthropométriques d'une statistique de tailles. Seule elle précisera à quel élément est dû en réalité le relèvement ou l'abaissement de la taille moyenne d'un groupe social déterminé.

Les fluctuations de la taille moyenne sont-elles générales et uniformes, ou dépendent-elles de la modification de certains groupes des tailles extrêmes? Tiennent-elles surtout à la diminution du pourcentage des individus de stature moyenne? Une sériation bien ordonnée des tailles fournira la réponse à ces questions très intéressantes au point de vue ethnologique.

Avant d'exposer les résultats de nos recherches sur la taille des délinquants belges, il nous a paru utile de rencontrer quelques objections que l'on formule volontiers à l'occasion de recherches d'anthropologie criminelle et plus spécialement à propos de statistiques concernant l'anthropométrie et les tares des habitués des prisons.

1. *Les contradictions qualitatives et quantitatives des statistiques criminologiques.*

Disons, à priori, que ces contradictions se rencontrent dans toute recherche biologique et que les sciences les plus positives, les expérimentateurs les plus sévères ne peuvent prétendre y échapper totalement. Dans l'état actuel de nos connaissances, toute observation

scientifique est entachée d'une inexactitude relative et cela, en raison de la complexité habituelle des phénomènes organiques, et aussi, sachons le reconnaître, à cause de l'imperfection de nos moyens d'étude et de contrôle.

En ce qui concerne la criminologie, on peut affirmer que la majeure partie des résultats contradictoires obtenus tient à la différence des méthodes d'observation et aux erreurs commises, surtout au début de ces recherches, en comparant des milieux criminels et sociaux de conditions anthropologiques très inégales.

On s'est exposé ainsi à de graves mécomptes pour ne pas avoir éliminé du champ d'observation des éléments absolument étrangers à la question, tels le facteur ethnique, l'âge des sujets, etc.

Il ne peut être superflu d'insister à ce propos sur une notion capitale en la matière, notion déjà signalée par Lombroso : les statistiques concernant les délinquants reproduisent fidèlement les caractéristiques principales de l'ethnologie du pays ou de la région à laquelle ils appartiennent. Conclusion importante : C'est une erreur de vouloir comparer entre elles des statistiques d'anthropométrie criminelle qui se rapportent à des individus dont le type ethnique diffère notablement.

En conséquence, les contradictions dont on tire argument contre l'anthropologie criminelle ne seraient graves que si on les rencontrait dans des travaux scientifiques bien conduits, entrepris dans des conditions parfaitement identiques, ce qui n'a pas été signalé jusqu'à présent.

Les contradictions résultant d'erreurs de méthode ou de comparaisons boiteuses ne touchent pas au fond de la question; elles ne prouvent que l'imperfection de l'observation criminologique et en outre son absence de parti-pris.

2. L'absence de critérium certain de l'honnêteté, de la moralité voire de la normalité des sujets, considérés comme honnêtes ou normaux, que l'on compare aux délinquants.

L'objection est sérieuse; elle serait péremptoire s'il était indispensable pour affirmer l'existence d'un caractère criminologique de démontrer sa présence constante et exclusive chez les délinquants. En réalité, il suffit de prouver que ce caractère se rencontre habituellement chez eux et qu'on l'observe rarement chez les gens honnêtes.

Que si, dans de telles conditions, les statistiques criminelles se différencient nettement, et cela en plusieurs points, des statistiques relatives à l'ensemble de la population, est-ce trop s'avancer que de

prétendre que la constitution physique et mentale du délinquant s'écarte du type normal ou habituel.

Bien plus, en admettant que les statistiques de comparaison renferment, elles aussi, des sujets anormaux, des gens d'honnêteté douteuse, des délinquants méconnus et des criminels futurs, il n'en est que plus évident que — si différence il y a avec les statistiques criminelles — cette différence est bien réelle et serait plus nette encore si on pouvait opposer aux délinquants non des gens sans casier judiciaire, mais tous sujets d'une honnêteté éprouvée.

Quant à la normalité physique ou mentale de l'homme, elle échappe jusqu'à présent à toute démonstration certaine et on peut se demander comment, en anthropologie normale par exemple, on s'y prend pour établir que les types étudiés en vue de définir les caractères ethniques d'une race sont bien normaux et n'ont pas été altérés par des facteurs étrangers à l'ethnologie.

3. Il est indispensable, en anthropologie criminelle, que les séries de délinquants et d'honnêtes gens que l'on compare appartiennent à la même région d'origine.

Certes la sériation ethnique est de première importance et, pour l'avoir négligée, quelques auteurs ont avancé des propositions inexactes, partant ont gravement nui au progrès de la science criminologique. Le souci de l'ethnologie doit-il nous entraîner à ne vouloir comparer que des individus nés dans une même région, ce qui en pratique rendrait toute étude criminologique impossible ? Nullement et cela pour divers motifs que nous nous bornons à énoncer : la fusion des types ethniques, en raison des croisements incessants, la neutralisation des petites erreurs pouvant résulter de ce chef dans une série importante, l'impossibilité de démontrer que tous les individus d'une même province possèdent bien toutes les caractéristiques ethniques locales.

Ces considérations acquièrent une portée démonstrative plus forte encore quand elles s'appliquent à un petit pays comme la Belgique, où l'exiguïté du territoire et la densité de la population, favorisant les croisements, ont amené la disparition presque totale des types ethniques purs.

Si nous serrons la question de plus près, nous verrons que pour la taille belge tout au moins, il n'est pas indispensable que les sujets comparés appartiennent tous à une même région d'origine. La démonstration expérimentale en est aisée pour les normaux ; si nous examinons les relevés provinciaux de taille des recrues belges, nous constatons que les écarts de la taille moyenne dans nos différentes

provinces sont bien minimes. L'écart maximum (17 millimètres) existe entre le Limbourg et le Hainaut; pour les sept autres provinces, cet écart n'atteint pas 7 millimètres, et pour cinq d'entre elles, les chiffres de la taille moyenne de leurs habitants varient au maximum de 2,2 millimètres.

L'écart ne s'accroît pas si on compare entre elles la taille moyenne des recrues wallonnes, flamandes et brabançonnes. (69,813 mensurations).

Recrues du pays flamand	1 mètre 659,9
Recrues du Brabant	1 mètre 657,7
Recrues des provinces wallonnes	1 mètre 656,7

L'écart maximum dépasse légèrement trois millimètres. Les résultats ne varient pas davantage en déterminant la taille moyenne des miliciens par cantons ou dans des localités importantes; il convient d'ajouter que pour être péremptoires, ces recherches exigent un nombre de mensurations suffisant pour neutraliser les fluctuations des séries.

La même démonstration peut se faire pour la sériation des divers groupes de tailles. Il nous sera donc permis de conclure que l'on peut sans inconvénient comprendre dans une même statistique des sujets appartenant aux différentes régions de la Belgique, si l'on en excepte toutefois le Limbourg et quelques zones du Hainaut. Encore faudrait-il, pour dénaturer les résultats d'une telle recherche, que le nombre d'hommes originaires de ces provinces soit considérable. (30 % au moins).

L'expérience démontre au surplus que demeure sans influence sur le résultat global d'une statistique, la présence d'un petit nombre de sujets originaires de localités comme Mendonck où, pour des raisons spéciales, quelques caractères ethniques ont pu se maintenir à l'état de grande pureté.

Ajoutons que nos recherches de sériation ethnique chez les délinquants confirment pleinement cette manière de voir. Pour les séries de 500 sujets, la sériation provinciale accuse de légères divergences; au-delà de 5,000 observations elles disparaissent. Quant à la sériation par localités d'origine, elle n'offre que peu d'intérêt pratique; les nuances anthropométriques qu'elle révèle n'ont qu'une importance d'ethnologie locale, sans utilité au point de vue criminologique, puisqu'en fait ces variations se neutralisent et se perdent dans la masse sans pouvoir influencer en rien les résultats généraux de la statistique.

Exposons sommairement les conditions de nos recherches. Notre statistique comprend vingt mille mensurations de détenus correctionnels, faites à la toise ordinaire; dans le but de contrôler le degré d'exactitude de ces mensurations qui ne possèdent pas la précision rigoureuse, requise pour une recherche criminologique, nous avons tenu à vérifier minutieusement les résultats enregistrés de 1908 à 1910. Cette série de mensurations comprend mille relevés de taille, faits à l'aide des instruments anthropométriques et conformément aux règles fixées par M. Bertillon pour le signalement criminel; nous avons eu la bonne fortune de disposer pour ce travail minutieux d'un excellent mesureur, initié à la technique anthropométrique, le surveillant de première classe, M. Comble.

Ces recherches de contrôle nous ont permis d'apprécier le degré d'exactitude des mensurations faites à la toise ordinaire par un employé non professionnel. La concordance existe dans 70 % des cas. En général, l'erreur commise varie de 0,5 à 2 centimètres; elle s'explique par une sorte de suggestion inconsciente qu'exercent sur un mesureur sans formation scientifique les grandes divisions de la toise : 1 m. 50, 1 m. 60, 1 m. 65, etc. C'est la raison pour laquelle nous avons constaté régulièrement dans notre première statistique un chiffre extraordinairement élevé pour les séries de taille exprimées par un multiple de cinq.

Après contrôle, l'exagération du chiffre de ces séries s'est trouvée ne pas avoir dépassé 23 %; habituellement elle est de 10 à 15 % et elle se fait en proportions presque égales au détriment des chiffres qui précèdent ou suivent immédiatement sur la toise les divisions quinaires.

Il résulte de cette dernière circonstance que le « forçage » du chiffre des séries, correspondant aux grandes divisions de l'échelle anthropométrique, n'a pas l'importance qu'à première vue on serait tenté de lui accorder; les erreurs s'exerçant presque également en sens contraire se neutralisent assez exactement et elles sont négligeables au point de vue du calcul de la taille moyenne.

Donnons-en comme preuve la comparaison des chiffres obtenus pour la taille moyenne des détenus correctionnels belges, mesurés à la toise ordinaire, avec les chiffres précis que nous a donnés la technique Bertillon.

	Taille moyenne des détenus correctionnels de tout âge.	Taille moyenne des détenus de 30 à 45 ans.
Toise ordinaire	1 m. 6702	1 m. 6709
Toise anthropométrique	1 m. 6698	1 m. 6706

L'erreur est donc minime; elle n'est pas beaucoup plus sensible au point de vue de l'étude par sériation; bornons-nous à dire qu'elle n'a pas dépassé 5 ‰ et qu'il nous a été aisé de la corriger en nous servant de notre statistique de contrôle.

Ajoutons toutefois que ce serait une complication fort inutile que de vouloir, en matière de recherches sur la taille, impossibles si elles ne s'étendent à un nombre énorme de mensurations, prétendre à une précision absolue; cette précision est certes désirable au point de vue scientifique, mais sans portée pratique dans le cas qui nous occupe. Il faut se souvenir à cet égard que les mêmes mensurations faites chez un sujet par un même mesurateur professionnel ne concordent pas toujours; on observe parfois des divergences de plusieurs millimètres. Ces écarts, dont les causes multiples ont été parfaitement déterminées par les auteurs, expliquent que M. Bertillon ait concédé une tolérance de 6 à 7 millimètres pour la mensuration de la taille. Aussi, tout en mesurant nos détenus au millimètre, nous n'avons, pour les calculs auxquels nous nous sommes livré, tenu compte que des centimètres, en forçant dès que le nombre de millimètres atteignait le chiffre de cinq; ici encore, des expériences nous l'ont prouvé, les erreurs résultant de la négligence des fractions de millimètres se neutralisent fort exactement.

Avouons au surplus, en toute franchise, que si l'on devait établir l'anomalie de l'anthropométrie des délinquants sur des écarts minimes de la taille moyenne ou sur des fluctuations légères dans le pourcentage des grands groupes de tailles, nous estimerions comme tranchée dans un sens négatif la question des rapports qui peuvent exister entre le développement du squelette et l'état de criminalité.

Avant de conclure, nous avons tenu à étudier, à l'aide de diverses statistiques de comparaison, ne comprenant que des mensurations rigoureuses, l'importance des facteurs, étrangers à la criminologie, susceptibles de fausser les résultats de notre enquête sur la stature des délinquants et spécialement l'influence de l'âge, de l'origine ethnique et de la classe sociale des délinquants observés.

Enfin nous avons jugé intéressant, en vue de mieux préciser les conclusions de notre étude, de relever une série importante de tailles chez les vagabonds et mendiants belges d'une part, chez les détenus pour peines de police d'autre part. Nous étions ainsi en possession d'une documentation aussi complète que possible pour comparer la taille des délinquants à celle de l'ensemble de la population en Belgique.

Quelques mots encore pour fixer la situation criminologique des diverses catégories de détenus dont nous avons relevé la taille.

Le groupe des détenus de police se compose essentiellement d'ivrognes, de charretiers, de colporteurs et de fainéants, fréquemment ramenés à la prison pour de légères infractions. Quoiqu'il soit difficile de voir en cette catégorie de détenus « en marge de la criminalité » de vrais délinquants, il serait tout aussi inadmissible de les considérer comme des personnes de mentalité normale et de conduite sociale irréprochable. A ce point de vue, la comparaison des tailles relevées chez les détenus de police avec la statistique des condamnés correctionnels, est particulièrement instructive, car elle porte sur un élément intermédiaire entre l'état de délinquance et l'état social normal.

Tout aussi intéressante et démonstrative doit être, à priori, la comparaison des mensurations effectuées chez les délinquants et chez les vagabonds et mendiants professionnels. Comme nous avons eu l'occasion de le démontrer, la complexité de ce dernier groupe est très grande; on y trouve des dégénérés et des déçus, des ivrognes, des paresseux, des simples d'esprit, des infirmes et des malades, plus rarement de vrais malheureux.

En somme, ce sont plutôt des faibles, des anormaux, des antisociaux que des délinquants.

Il nous reste à caractériser les détenus correctionnels auxquels se rapportent plus spécialement les conclusions de notre travail. Condamnés pour la plupart à des peines de quelques mois pour des délits correctionnels d'importance variable, ces détenus sont, à de rares exceptions près, de vrais délinquants professionnels, des récidivistes endurcis; ils appartiennent à ce que nous appelons le degré moyen de criminalité; bien peu d'entr'eux sont susceptibles d'amendement et il n'est pas rare de les retrouver impliqués dans des affaires criminelles. Leurs délits habituels sont: vol, escroquerie, faux, recel, violences, coups, rébellion, outrages, attentats contre la propriété, délits de mœurs; la plupart d'entre eux possèdent dans leur casier judiciaire de nombreuses condamnations pour ivresse.

Notre étude statistique comporte trois parties :

- 1° Importance des facteurs étrangers à l'état de délinquance.
- 2° La taille des condamnés correctionnels comparée à celle de la population.
- 3° La taille dans les différentes catégories de détenus.

I. Importance des facteurs étrangers à la criminologie.

1° L'âge des sujets.

Nos statistiques ont été minutieusement sériées, au point de vue de l'âge, en 4 groupes : A. de 19 à 22 ans, B. de 22 à 25 ans, C. de 25 à 30 ans, D. de 30 à 45 ans. Nous disposons donc des éléments voulus pour éliminer l'influence du facteur « âge » dans la question qui nous occupe, et nous pourrions aussi étudier la croissance organique des délinquants parallèlement à celle des normaux.

Evaluons la correction à apporter à nos chiffres en raison du fait que, chez beaucoup de délinquants que nous avons mesurés, l'accroissement osseux n'était pas terminé; voyons d'abord théoriquement ce qu'elle serait si elle devait s'appliquer à des recrues (1), nous examinerons ensuite si, dans la pratique, elle se vérifie chez les délinquants.

D'après les indications des auteurs, complétées par nos recherches personnelles sur la taille en Belgique, l'accroissement tardif de la taille en notre pays peut se répartir comme suit entre 19 et 30 ans :

de 19 à 20 ans	de 20 à 21 ans	de 21 à 22 ans	de 22 à 23 ans	de 23 à 24 ans	de 24 à 25 ans	de 25 à 30 ans
13 mm.	5 mm.	2,4 mm.	2 mm.	1,6 mm.	1,2 mm.	4,4 mm.

En tenant compte de ce que notre statistique de détenus correctionnels récidivistes comprend, en nombre sensiblement égal, des hommes de 19 à 30 ans, nous pourrions, à l'aide des données précédentes, calculer la correction à apporter aux chiffres de taille moyenne obtenus dans les trois premières catégories de détenus.

Exemple: Nous aurons à ajouter à la moyenne de taille du groupe A, comprenant des détenus âgés de 19, 20 et 21 ans, 13 mm. (19 à 20 ans) + 5 mm. (20 à 21 ans) + 2,4 mm. (21 à 22 ans), soit $\frac{20,4}{3}$ mm.

ou 6,8 mm. En calculant de la même manière l'accroissement moyen de la taille des hommes de 22 à 25 ans, nous obtenons 1,6 mm., et pour le groupe C, composé des détenus de 25 à 30 ans: 0,9 mm. La quatrième série, D, ne comprenant que des hommes plus âgés, n'exigera aucune rectification. L'analyse de la statistique, sériant nos mensurations de délinquants correctionnels par âge et par taille, nous permettra de contrôler si cette correction, d'après la loi de la croissance normale ou habituelle, est applicable aux délinquants.

(1) Nous avons constaté que l'accroissement tardif de la taille (entre 21 et 34 ans) est en moyenne de 12 millimètres; il s'arrête au plus tard à 34 ans. (Voir la « Taille en Belgique ». *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, Bruxelles, 1909.)

La taille des détenus correctionnels.

(Sériation par âges et par catégories de taille).

Taille	Série A		Série B		Série C		Série D		Total	
	19 à 22 ans		22 à 25 ans		25 à 30 ans		30 à 45 ans		cas	%
1 m. 50 et moins	16	11	11	31	69	3,45				
1 m. 51	15	9	13	40	77	3,85				
52	14	12	15	47	88	4,40				
53	27	22	28	64	141	7,05				
54	31	26	29	73	159	7,95				
	—	103	—	80	—	96	—	255	—	534
1 m. 55	45	27	43	104	219	10,95				
56	53	36	51	105	245	12,25				
57	51	36	57	117	261	13,05				
58	87	60	93	227	467	23,35				
59	83	72	135	238	528	26,40				
	—	319	—	231	—	379	—	791	—	1,720
1 m. 60	118	127	141	276	662	33,10				
61	134	88	163	311	696	34,80				
62	143	149	187	349	828	41,40				
63	177	141	202	381	901	45,05				
64	201	172	273	555	1201	60,05				
	—	773	—	677	—	966	—	1,872	—	4,288
1 m. 65	221	159	289	602	1271	63,55				
66	180	189	326	592	1287	64,35				
67	236	188	296	569	1289	64,45				
68	212	238	392	691	1533	76,65				
69	212	217	346	645	1420	71,00				
	—	1,061	—	991	—	1,649	—	3,099	—	6,800
1 m. 70	215	208	327	560	1310	65,50				
71	190	169	285	511	1155	57,75				
72	165	148	230	469	1012	50,60				
73	83	95	143	254	575	28,75				
74	87	95	157	265	604	30,20				
	—	740	—	715	—	1,142	—	2,059	—	4,656
1 m. 75	91	78	132	259	560	28,00				
76	37	52	91	163	343	17,15				
77	39	54	76	117	286	14,30				
78	28	26	61	96	211	10,55				
79	23	28	62	84	197	9,85				
	—	218	—	238	—	422	—	719	—	1,597
1 m. 80	21	36	65	76	198	9,90				
81	12	14	24	39	89	4,45				
82	5	7	11	16	39	1,95				
83	4	5	12	16	37	1,85				
84	2	2	5	9	18	0,90				
	—	44	—	64	—	117	—	156	—	381
1 m. 85 et plus	4	4	6	10	24	1,20				
TOTAL	3,262	3,000	4,777	8,961	20,000	1,000				

Taille moy. de la série) 1 m. 6634 1 m. 6703 1 m. 6735 1 m. 6709 1 m. 6702

Ecart : + 6,9 ^m/_m + 3,2 ^m/_m - 2,6 ^m/_m

Constatons en principe que la correction calculée théoriquement ne concorde pas avec l'écart que la statistique nous renseigne, entre la taille moyenne des diverses catégories de détenus. Nous notons, il est vrai, entre les chiffres des groupes *A.* et *B.* un écart de 6,9 millimètres, presque identique à celui que faisait prévoir le calcul (6,8 mm.). La différence est déjà appréciable si nous comparons l'écart existant entre les moyennes de taille des groupes *B.* et *C.* (3,2 mm.) au chiffre que donnait la correction théorique (1,6 mm.).

L'écart devient réellement « *anormal* » entre les deux séries suivantes; nous constatons en effet que la taille moyenne du groupe de détenus, dont l'accroissement osseux est terminé, est inférieure de 2,6 millimètres à la taille moyenne du troisième groupe (délinquants de 25 à 30 ans) alors que, d'après les règles de la croissance normale, elle devait la dépasser d'un millimètre environ.

Cette constatation imprévue est susceptible de deux explications : une modalité propre à la croissance des délinquants si on interprète ceux-ci comme des anormaux ou l'intervention de facteurs étrangers à l'état de criminalité. La seconde explication, la plus simple, ne nous paraît pas pouvoir rendre compte d'un aussi grand écart de chiffres : 3,5 mm., ce qui est beaucoup pour un calcul de taille moyenne. Nous avons bien observé nombre de délinquants offrant des incurvations du tronc, un certain affaissement de la stature, des déviations latérales plus ou moins prononcées, toutes déformations intéressant la taille et qui résultent habituellement d'attitudes professionnelles, mais l'impossibilité de préciser dans ces cas le chiffre de la mensuration ne suffit pas à expliquer le déchet de 3,5 millimètres constaté pour la taille moyenne des délinquants âgés de 30 à 45 ans.

Nous avons tenu, en raison de l'intérêt criminologique de ce fait, à bien en préciser les conditions. Dans une série de 367 délinquants mesurés à la toise anthropométrique, nous avons éliminé soigneusement tous les hommes offrant une incurvation ou une déviation quelconque du squelette. Si nous comparons dans cette série la moyenne de taille des sujets âgés de 25 à 30 ans avec celle des détenus de 30 à 45 ans, nous trouvons encore un écart de deux millimètres en faveur des premiers.

Nous devons donc bien en revenir à l'intervention d'un élément inhérent au milieu observé, en l'espèce une modalité spéciale de la croissance des sujets devenus délinquants. Deux hypothèses se présentent : une régression précoce de la taille des criminels et l'accélération chez eux de la dernière phase de la croissance. Dans la seconde hypothèse, l'accroissement tardif de la taille, qui normalement se prolonge jusqu'au delà de 30 ans, se précipiterait chez les

délinquants pour se terminer entre 22 et 25 ans; cette conception trouve une singulière confirmation dans le chiffre excessif que renseignait déjà la moyenne de taille des délinquants âgés de 25 à 30 ans.

Hâtons-nous de le dire; à nos yeux la question n'est pas tranchée : il faut pour la résoudre étudier méthodiquement l'évolution de la croissance osseuse chez les anormaux en général et les délinquants en particulier; il nous suffit aujourd'hui de poser la question : existe-t-il, comme nos recherches le font prévoir, une modalité propre à la croissance des individus qui relèvent de la science criminologique ?

Nous annexons ici, à titre documentaire, un relevé, sérié par âge, des proportions de délinquants dans les grands groupes de tailles; comme terme de comparaison, nous y joignons les chiffres de Maix

I. Proportions relatives des grands groupes de tailles chez les détenus correctionnels belges.

TAILLES	A. Détenus de 19 à 22 ans		B. Détenus de 22 à 25 ans		C. Détenus de 25 à 30 ans		D. Détenus de 30 à 45 ans		Total	
	Cas.	Prop. %	Cas.	Prop. %	Cas.	Prop. %	Cas.	Prop. %	Cas.	Prop. %
	Infér. à 1 m.55	103	3,16	80	2,67	96	2,01	255	2,85	534
1 m.55 à 1 m.60	319	9,78	231	7,70	379	7,93	791	8,82	1.720	8,60
1 m.60 à 1 m.65	773	23,69	677	22,57	966	20,22	1.872	20,89	4.288	21,44
1 m.65 à 1 m.70	1.061	32,53	991	33,03	1.649	34,52	3.099	34,58	6.800	34,00
1 m.70 à 1 m.75	740	22,68	715	23,83	1.142	23,91	2.059	22,98	4.656	23,28
1 m.75 à 1 m.80	218	6,69	238	7,93	422	8,83	719	8,02	1.597	7,98
1 m.80 et plus.	48	1,47	68	2,27	123	2,58	166	1,86	405	2,03
	3.262	%	3.000	%	4.777	%	8.961	%	20.000	%

II. Importance relative des tailles petites, moyennes et grandes.

TAILLES.	A. Détenus de 19 à 22 ans		B. Détenus de 22 à 25 ans		C. Détenus de 25 à 30 ans		D. Détenus de 30 à 45 ans		Total	
	Cas.	Prop. %	Cas.	Prop. %	Cas.	Prop. %	Cas.	Prop. %	Cas.	Prop. %
	Petites	422	12,94	311	10,37	475	9,94	1.046	11,12	2.254
Moy. (1 m.60 à 1 m.70)	1.834	56,22	1.668	55,60	2.615	54,74	4.971	54,92	11.088	55,44
Grandes.	1.006	30,84	1.021	34,03	1.687	35,32	2.944	33,96	6.658	33,29
	3.262	%	3.000	%	4.777	%	8.961	%	20.000	%

III. Chez les délinquants lyonnais (D^r P. Maix).

TAILLES	Répartition suivant l'âge					Total		
	au-dessous de 18 ans	18/24 ans	25/34 ans	35/44 ans	45 54 ans	au-des.de 55 ans	Cas	%
Inférieures à 1 m. 60 . . .	38.59	21.67	21.24	21.86	29.94	36 97	508	25.77
1 m. 60 à 1 m. 65 . . .	27.19	26.41	25.64	26.16	27.11	28.64	523	26.53
1 m. 65 à 1 m. 70 . . .	25.87	32.60	30.40	26.16	25.42	20.83	562	28.51
1 m. 70 à 1 m. 75 . . .	7.89	14.38	16.84	20.07	13.55	10.93	290	14.71
1 m. 75 à 1 m. 80 . . .	0.43	4.00	4.39	5.73	2.25	2.60	72	3.65
1 m. 80 et plus . . .	»	0.91	1.46	»	1.69	»	16	0.81
	99.97	99.97	99.97	99.98	99.96	99.97	1976	99.98

IV. Autres statistiques françaises.

TAILLES	A. Bertillon	Lecassagne et Vincens	Perrier (de Nîmes)
Inférieures à 1 m. 60 . . .	11	27	{ 7.44 16.41
1 m. 60 à 1 m. 65 . . .	26	32	26.54
1 m. 65 à 1 m. 70 . . .	29	28	32.01
1 m. 70 à 1 m. 75 . . .	25	10	12.68
1 m. 75 à 1 m. 80 . . .	6	2	{ 4.88
1 m. 80 et plus . . .	3	1	
	100	100	99.96

Nous venons de voir qu'il est possible d'apprécier dans un calcul de la taille moyenne l'erreur résultant de l'inégalité d'âge des sujets, à condition que la statistique soit soigneusement sériée à ce point de vue.

Nous avons évalué, par un calcul analogue, les légères modifications que la correction d'âge vient apporter aux proportions relatives des grands groupes de tailles; en ce qui concerne notre statistique personnelle, la correction maxima, de ce chef, n'a pas dépassé 1 %.

En résumé, si nous étudions par la méthode que nous venons d'exposer l'influence du facteur « âge » dans notre statistique de 20,000 mensurations de condamnés correctionnels, nous arrivons aux conclusions suivantes.

I. — La taille des délinquants correctionnels belges est en moyenne, à la fin de la croissance osseuse, de 1 mètre 673,5 millimètres (chez les normaux 1 m. 699,2).

II. — L'écart entre la taille moyenne des correctionnels de 19 à 22 ans et la taille moyenne des correctionnels arrivés à la fin de

l'accroissement osseux (25 à 30 ans) est de un centimètre, alors que, dans la population libre, il était de près de trois centimètres; mais ici la croissance se prolonge bien au-delà de l'époque à laquelle elle paraît s'arrêter chez les délinquants.

III. — La répartition des grands groupes de tailles se fait comme suit, chez les délinquants correctionnels récidivistes, à la fin de la croissance osseuse :

	A la fin de la croissance osseuse	De 19 à 25 ans	Importance de l'écart en fonction du chiffre de la fin de la croissance
Inférieures à 1 m. 55	2,01 %	2,91 %	+ 44,77
De 1 m. 55 à 1 m. 60	7,93	8,74	+ 10,21
De 1 m. 60 à 1 m. 65	20,22	23,13	+ 14,39
De 1 m. 65 à 1 m. 70	34,52	32,78	— 5,04
De 1 m. 70 à 1 m. 75	23,91	23,26	— 2,72
De 1 m. 75 à 1 m. 80	8,83	7,31	— 17,21
Supérieures à 1 m. 80	2,58	1,87	— 27,52

ce qui donne pour les

Tailles petites . . .	9,94 %	11,65 %
Tailles moyennes . .	54,74	55,91
Tailles élevées . . .	35,32	32,44

On le voit; ce sont les tailles de 1 m. 65 à 1 m. 75 qui, toutes proportions gardées, enregistrent le plus faible écart dans le pourcentage (5 %, au maximum, du chiffre atteint à la fin de la croissance); les différences maxima s'observent en faveur des jeunes délinquants dans le groupe des très petites tailles (45 %), et à leur détriment parmi les tailles dépassant 1 m. 80 (27 %).

IV. — Il est probable que la croissance des délinquants offre des modalités spéciales parmi lesquelles une accélération de l'accroissement « tardif » de la taille, une irrégularité du développement organique et peut-être aussi une précocité de la régression sénile. Ces caractères semblent plus apparents dans les catégories des tailles extrêmes. On ne peut, pour ce motif, corriger les statistiques anthropométriques des délinquants en se basant sur les lois de la croissance chez les normaux.

V. — Dans la pratique, pour éliminer l'influence de l'âge dans une statistique criminologique, il ne faut y comprendre que des individus de 25 à 30 ans.

2° *Le facteur ethnique.*

Notre statistique portant sur des détenus originaires de diverses régions de la Belgique, la question se posait de déterminer si ce manque d'uniformité ethnique pouvait influer et dans quelles proportions sur les résultats de nos recherches.

Dans la première partie de notre travail, nous avons prouvé en rappelant quelques données sur la taille normale belge que le facteur ethnique peut être négligé dans une étude statistique, comptant au moins vingt mille observations, à condition toutefois que les recherches n'aient pas porté spécialement sur des sujets originaires des provinces où les tailles extrêmes sont habituellement nombreuses.

Nous avons tenu à étudier par la sériation provinciale si les minimes nuances anthropométriques régionales, rencontrées chez les soldats, s'accroissaient chez les détenus au point, comme d'aucuns semblaient le craindre, de rendre impossible ou peu concluante une étude sur la taille ou la craniométrie des délinquants.

Notre statistique comprend 10.934 sujets originaires du Brabant, 3.368 du Hainaut, 1.334 de la province d'Anvers, 2.796 des Flandres et 1.568 appartenant aux autres provinces belges. (Liège 630; Luxembourg 366; Namur 358; Limbourg 214).

Nous n'avons calculé les proportions des grands groupes de tailles que pour les provinces représentées par un contingent de détenus relativement important; nous ajoutons au tableau ci-dessous, où nous consignons les résultats de cette sériation provinciale de nos délinquants, des chiffres approximatifs (1) pour le Limbourg en raison de l'intérêt qu'ils présentent à notre point de vue.

Sériation provinciale des trois grands groupes de tailles chez les détenus correctionnels d'habitude.

	Brabant 10,934 obs.	Hainaut 3,368 obs.	Flandres 2,796 obs.	Anvers 1,334 obs.	Limbourg 214 obs.
	%	%	%	%	%
Petites tailles	10,45	11,40	10,23	9,73	8
Tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70.	54,93	56,14	54,30	54,23	53
Hautes tailles	34,62	32,46	35,47	36,04	39

Comme le démontre mieux encore la comparaison suivante, la sériation provinciale des tailles de délinquants reproduit fidèlement les

(1) Parce que la série est trop peu nombreuse.

nuances ethniques constatées lors de l'étude de la taille des recrues. Loin d'affaiblir notre démonstration, l'intervention du facteur ethnique n'aboutit qu'à mettre en évidence les anomalies de la répartition des tailles chez les délinquants.

Sériation provinciale des tailles chez les incorporés et les délinquants de même âge (19 à 25 ans).

TAILLE	Brabant		Hainaut		Flandres		Anvers		Limbourg		Belgique	
	sold.	déten.	sold.	déten.	sold.	déten.	sold.	déten.	sold.	déten.	sold.	déten.
Petites.	15,12	10,45	15,40	12,80	14,71	11,23	14,02	9,73	9,83	8	13,50	11,65
Moyennes	62,52	56,93	62,12	56,14	62,79	55,30	61,57	55,23	57,99	53	63,48	55,91
Grandes.	22,36	32,62	22,48	31,06	22,50	33,47	24,41	35,04	32,18	39	23,02	32,44

Quoique moins démonstratif, le calcul de la taille moyenne confirme que les variations provinciales sont minimes et ne peuvent modifier sensiblement les résultats d'une statistique comprenant des sujets originaires des divers points de la Belgique. Le facteur ethnique n'interviendrait sérieusement que si les mensurations anthropométriques se faisaient chez les individus appartenant en très grande majorité aux provinces où prédominent les tailles extrêmes. (Hainaut, Limbourg).

Nous donnons ci-dessous les chiffres de taille moyenne, dans nos différentes provinces, à la fin de la croissance osseuse pour la population belge d'une part, chez les détenus correctionnels d'autre part.

Taille moyenne dans les provinces belges à la fin de la croissance osseuse.

	Hainaut	Brabant	Flandres	Anvers	Limbourg	Belgique
Population . .	1m.666,6	1m.667,8	1m.667,6	1m.670,5	1m.675,7	1m.669,2
Délinquants . .	1m.669,4	1m.672,2	1m.672,6	1m.673,4	1m.677,0	1m.673,5
Écart en faveur des délinquants	2,8 mm.	4,4 mm.	5 mm.	2,9 mm	1,2 mm.	4,3 mm.

Le tableau suivant fournit la même comparaison entre les soldats de 19 à 25 ans et les détenus d'âge identique.

Il permet de relever une fois de plus des différences sensibles dans la croissance organique des normaux et des délinquants.

(1) Chiffres approximatifs.

Taille moyenne dans les provinces belges chez les soldats et les détenus de 19 à 25 ans.

	Brabant	Hainaut	Flandres	Anvers	Limbourg	Belgique
Recrues . . .	1m.657,7	1m.654,6	1m.656,6	1m.663,5	1m.671,7	1m.658,2
Délinquants . .	1m.667,8	1m.658,9	1m.668,9	1m.671,2	1m.675,2	1m.667,8
Écart en faveur des délinquants	10,1 mm.	4,3 mm.	12,3 mm.	7,7 mm.	3,5 mm.	9,6 mm.

L'inégalité du processus de la croissance organique apparaît plus nettement encore dans le tableau suivant.

Accroissement moyen de la taille entre 20 et 35 ans chez les soldats et les délinquants.

	Taille moyenne de 19 à 25 ans		Taille moyenne définitive		Accroissement	
	soldats	détenus	soldats	détenus	soldats	détenus
Brabant . . .	1 m. 6577	1 m. 6678	1 m. 6678	1 m. 6722	10,1 mm.	4,4 mm.
Hainaut . . .	1 m. 6546	1 m. 6589	1 m. 6666	1 m. 6694	12 mm.	10,5 mm.
Flandres . . .	1 m. 6566	1 m. 6689	1 m. 6676	1 m. 6726	11 mm.	3,7 mm.
Anvers . . .	1 m. 6635	1 m. 6712	1 m. 6705	1 m. 6734	7 mm.	2,2 mm.
Limbourg . .	1 m. 6717	1 m. 6752	1 m. 6757	1 m. 6770	4 mm.	1,8 mm.
Belgique . .	1 m. 6582	1 m. 6678	1 m. 6692	1 m. 6735	11 mm.	5,7 mm.

En résumé, la sériation des tailles par provinces démontre que l'anomalie qui se constate chez les délinquants correctionnels dans la répartition des tailles ne souffre pas d'exception en Belgique.

Tout au plus pourrait-on admettre que la prédominance des hautes tailles qui semble caractériser l'état de délinquance en Belgique est moins appréciable dans la province du Limbourg où les statures élevées sont les plus nombreuses dans la population libre et parmi les recrues.

L'étude comparée de la croissance organique chez les délinquants et les soldats originaires des différentes provinces confirme le caractère anormal qu'elle affecte partout chez les premiers; elle confirme aussi le fait déjà observé dans les statistiques sériées au point de vue de l'âge que l'accroissement « tardif » de la taille est terminé plus tôt chez les délinquants que chez les normaux, à moins de faire intervenir chez les premiers une précocité de la régression sénile.

3° *Autres facteurs susceptibles d'influencer la taille.*

En dehors du facteur ethnique et de l'âge des sujets mesurés, il est un certain nombre d'éléments de nature à influencer les résultats d'une statistique anthropométrique, partant à fausser les conclusions que l'on serait tenté de tirer d'une comparaison entre la taille des délinquants et celle des gens honnêtes. Pour ne rappeler que les plus importants, citons l'intégrité du squelette, l'état constitutionnel, les tares pathologiques lourdes, qu'elles soient acquises ou héréditaires, enfin et surtout la classe sociale des individus mesurés.

Il va sans dire que nous avons écarté de notre documentation les délinquants dont, pour une cause accidentelle ou morbide, l'ossature était déviée ou altérée. Les maladies, les infirmités, l'état constitutionnel n'ont pas retenu longtemps notre attention parce que les statistiques militaires auxquelles nous opposons les résultats de nos mensurations chez les détenus ont été corrigées par nous au point de vue de l'élimination des recrues malades, infirmes, faibles ou trop petites (1).

Reste le facteur le plus important à notre point de vue : la situation sociale. A cet égard, nous pouvons dire que la catégorie de détenus étudiée et le groupe de soldats incorporés que nous avons choisi comme point de comparaison appartiennent à des milieux sociaux très semblables. En effet, les statistiques militaires dont nous avons fait usage au cours de ce travail portent sur les levées belges des années 1902 à 1906 et nous savons que l'institution du remplacement permettait encore à cette époque d'éloigner de la caserne la plupart des jeunes gens des classes moyenne et supérieure de la société. D'ailleurs la grande majorité des détenus correctionnels mesurés avaient accompli leur service militaire, les uns désignés par le sort, d'autres en qualité de remplaçants ou de volontaires.

Nous croyons ainsi avoir atteint le but que nous nous étions proposé dans cette partie de notre étude : éliminer du champ d'observation les facteurs étrangers au problème criminologique et prouver qu'il y a, au point de vue anthropologique, identité aussi parfaite qu'on peut la réaliser entre les milieux sociaux dont nous allons comparer la taille : les soldats incorporés et les détenus correctionnels d'habitude.

(1) *La Taille en Belgique.*

II. La taille des détenus correctionnels récidivistes à la fin de la croissance osseuse.

La meilleure méthode pour apprécier le degré de normalité de la taille des délinquants consiste à comparer les chiffres de leurs mensurations avec ceux que nous avons obtenus chez les normaux, ou plus exactement avec les moyennes « normales » de recrues ou de la population belge à la fin de la croissance.

Insistons sur ce point : d'une part notre statistique pénitentiaire a subi toutes les corrections imposées par l'intervention des facteurs étrangers au problème criminologique; d'autre part, les statistiques dressées au moment de l'incorporation des recrues ont été rectifiées au point de vue de l'âge et de l'élimination des conscrits trop petits, infirmes, faibles ou malades, de telle sorte que ces éléments de comparaison correspondent aussi étroitement que possible au milieu social non sélectionné que constitue la population belge, arrivée au terme de son développement organique.

A) Envisageons en premier lieu les moyennes de la taille des deux séries.

Population belge	1 mètre 669,2 millimètres
Délinquants correctionnels	1 mètre 665,5 millimètres

Conclusion : La taille moyenne des délinquants correctionnels d'habitude dépasse de plus de quatre millimètres la taille moyenne belge.

Quoiqu'un écart de quatre millimètres soit très appréciable dans une comparaison de tailles moyennes, puisqu'il est la résultante ici de vingt mille mensurations de détenus correctionnels, on ne peut, pour les raisons exposées antérieurement, se baser sur elle seule pour affirmer que l'anthropométrie des délinquants s'éloigne nettement de l'anthropométrie normale des Belges.

La sériation des groupes de tailles permettra d'établir le fait avec une précision presque mathématique, car elle mettra en évidence les notables divergences que révèle l'analyse minutieuse des tailles rangées en catégories d'élévation croissante. Nous pourrons ainsi déterminer les causes du relèvement de la taille moyenne des délinquants belges.

b) Etudions d'abord par comparaison les trois grands groupes de

tailles, généralement admis par les auteurs, chez les recrues et les délinquants de même âge (19 à 25 ans) :

	Recrues	Délinquants correctionnels.
Petites tailles	13,50 %	11,65 %
Tailles moyennes (1 m. 60 à 1 m. 70)	63,48 %	55,91 %
Hautes tailles	23,02 %	32,44 %

Conclusion. — Les délinquants se différencient des recrues par une fréquence beaucoup plus grande des tailles élevées (presque 10 %). Toutes proportions gardées, la diminution semble porter presque également sur le groupe des tailles moyennes (11,9) et sur celui des tailles inférieures à 1 m. 60 (13,7); toutefois cette égalité n'est qu'apparente, comme le démontrera une sériation plus grande des petites tailles; celle-ci révélera un fait intéressant : une augmentation notable des tailles inférieures à 1 m. 55 chez les délinquants.

Nous donnons, à titre de comparaison, les résultats obtenus par les auteurs étrangers pour les mêmes groupes de tailles.

Tailles	Marty		Biliakow	Bischoff		Bertillon (10,000 sans âge préc.)	Maix	
	Corps de France	Bataill. d'Afrique		Nor- maux	Crimi- nels		École de santé milit.	Prison de Lyon
Petites . . .	16,37	18,88	9	18	13	11	1	25,77
Moyennes . . .	63,08	59,78	57	52,4	51	55	50	55,04
Grandes . . .	20,36	20,19	34	29	36	34	49	19,17
Total . . .	99,81	98,85	100	99,4	100	100	100	99,98

Tailles	Lacassagne et Vincens 800 disciplinaires de Médéa	Perrier 859 délinq. à Nimes	Recrues belges	Vervaeck	
				20,000 délin. des prisons de 19 à 25 ans	correction. de Bruxelles de 19 à 50 ans
Petites . . .	27	23,86	13,50	11,65	11,27
Moyennes . . .	60	58,55	63,48	55,91	55,44
Grandes . . .	13	17,57	23,02	32,44	33,29
Total . . .	100	99,98	100	100	100

Les chiffres gras désignent exclusivement les non délinquants.

Nous avons expliqué par les différentes conditions de recherches les écarts entre nos chiffres et ceux des criminalistes étrangers; notons que nos proportions se rapprochent fortement de celles de Bertillon. Le pourcentage des tailles moyennes de nos délinquants est aussi sensiblement égal à celui de Maix, mais un grand écart se produit entre nos chiffres et les leurs dans les tailles extrêmes : cette différence est commune d'ailleurs à toutes les statistiques françaises.

C. — Sériation des groupes de tailles.

Pour mieux se rendre compte de l'importance et de la modalité de la prépondérance des hautes statures chez les délinquants correctionnels, il importe d'analyser par sériation méthodique les mensurations qui composent notre statistique.

On peut distinguer à cet égard sept groupes de tailles, intéressants à différencier :

Tailles très petites :	en-dessous de 1 m. 55
Tailles petites :	(1) de 1 m. 55 à 1 m. 60
Tailles légèrement au-dessous de la moyenne :	de 1 m. 60 à 1 m. 65
Tailles dépassant un peu la moyenne :	de 1 m. 65 à 1 m. 70
Tailles hautes :	de 1 m. 70 à 1 m. 75

Tailles très hautes se subdivisant en deux

sous-groupes :	a) de 1 m. 75 à 1 m. 80
	b) supérieures à 1 m. 80

Nous donnons ci-dessous les résultats de cette répartition :

	Recrues de 19 à 25 ans	Délinquants de même âge	Importance de l'écart en fonction du chiffre corresp. des recrues	
			en +	en -
Tailles inférieures à 1 m. 55 .	2,00 %	2,91 %	45,5 %	»
Tailles de 1 m. 55 à 1 m. 60 .	11,50	8,74	»	24 %
— 1 m. 60 à 1 m. 65 .	27,92	23,13	»	17,15
— 1 m. 65 à 1 m. 70 .	35,56	32,78	»	7,8
— 1 m. 70 à 1 m. 75 .	18,39	23,26	26,5	»
— 1 m. 75 à 1 m. 80 .	3,74	7,31	95,4	»
Tailles supérieures à 1 m. 80 .	0,89	1,87	110,1	»

Conclusions. — 1. La prépondérance des hautes tailles chez les délinquants se constate dans toutes les catégories de tailles au-dessus de la moyenne; elle semble même s'accroître à mesure que la stature s'élève. Alors que l'excédent représente 26 % du chiffre des normaux dans la catégorie des tailles comprises entre 1 m. 70 et 1 m. 75, il atteint 95 % de ce chiffre dans la catégorie suivante (1 m. 75 à 1 m. 80). Dans le groupe extrême des tailles supérieures à 1 m. 80, la proportion des délinquants s'élève à plus du double de celle des recrues (110 %).

(1) Il importe de remarquer ici que la taille moyenne prise dans l'acception habituelle du terme ne correspond nullement à la taille moyenne normale des Belges (1^m669).

2. La même prépondérance existe déjà dans les séries de tailles 1 m. 68 et 1 m. 69 du groupe : 1 m. 65 à 1 m. 70.

3. Dans les deux grands groupes de tailles petites et moyennes s'observe partout une diminution plus ou moins appréciable du chiffre des délinquants comparé à celui des soldats.

4. Chez les délinquants correctionnels belges s'observe un relèvement manifeste de la proportion des très petites tailles.

L'excédent du chiffre des délinquants représente dans ce groupe 45 % du chiffre des recrues.

5. Le relèvement de la moyenne des tailles chez les délinquants constitue une tendance générale qui s'accroît à mesure que la stature s'élève.

En somme, les détenus correctionnels belges sont surtout grands ; toutes les statistiques de sériation anthropologique aboutissent à cette conclusion. Que ce soit l'âge, l'origine ethnique ou le classement criminologique qui préside à la répartition des délinquants, le même fait s'impose et sans discussion possible : les hautes tailles sont plus fréquentes dans nos prisons que parmi les Belges en général.

En outre, la sériation bien ordonnée des tailles a mis en lumière une caractéristique moins apparente, puisque la comparaison des tailles moyennes et des trois grands groupes de tailles n'avait pas permis d'en soupçonner l'existence : une fréquence relative des très petites tailles chez les délinquants.

Il nous a paru intéressant de poursuivre cette démonstration en analysant sommairement une statistique détaillée de nos mensurations de délinquants. L'intérêt de cette recherche réside surtout ici dans le contrôle de constatations faites par quelques auteurs au sujet de l'irrégularité du tracé graphique relatif à la taille des criminels. Lacassagne notamment avait noté l'existence de deux sommets dans la courbe résumant ses recherches chez les hommes des bataillons d'Afrique, alors qu'un tracé semblable n'accusait qu'un seul sommet dans l'échelle des tailles de l'armée française.

Dans le tableau suivant, nous comparons notre statistique pénitentiaire, comprenant vingt mille mensurations de délinquants correctionnels d'habitude, à une statistique semblable réunissant cent mille relevés de taille, au moment de l'incorporation des recrues belges.

En vue de faciliter la comparaison, les proportions ont été ramenées au millième, les tailles étant classées par centimètre. La troisième colonne du tableau indique la différence des deux pourcentages ; la quatrième colonne, renseignant la relation des deux proportions, fournit un indice de comparaison plus sûr parce que de valeur constante.

D. — Statistique détaillée des mensurations.

TAILLES	Recrues (1)		Détenus correctionnels		Différence des deux proportions	Indice exprimant le rapport des deux prop. (3)
	Proportions o/oo (2)	Importance de l'accroissem.	Proportions o/oo	Importance de l'accroissem.		
1 m. 50 et moins	2.7		3.45			0.75 0.28
1 m. 51	2.1	— 0.6	3.85	+ 0.40		1.75 0.80
1 m. 52	3.0	+ 0.9	4.40	+ 0.55		1.40 0.47
1 m. 53	5.3	+ 2.3	7.05	+ 2.65		1.75 0.33
1 m. 54	6.9	+ 1.6	7.95	+ 0.90		1.05 0.15
1 m. 55	13.8	+ 6.9	10.95	+ 3.00		2.85 0.26
1 m. 56	19.0	+ 5.2	12.25	+ 1.30		6.75 0.55
1 m. 57	22.5	+ 3.5	13.05	+ 0.80		9.45 0.72
1 m. 58	27.8	+ 5.3	23.35	+ 10.30		4.45 0.19
1 m. 59	31.9	+ 4.1	26.40	+ 3.05		5.50 0.21
1 m. 60	45.4	+ 13.5	33.10	+ 6.70		12.30 0.37
1 m. 61	47.9	+ 2.5	34.80	+ 1.70		13.10 0.38
1 m. 62	60.0	+ 12.1	41.40	+ 6.60		18.60 0.45
1 m. 63	61.6	+ 1.6	45.05	+ 3.65		16.55 0.37
1 m. 64	64.3	+ 2.7	60.05	+ 15.00		4.25 0.07
1 m. 65	79.7	+ 15.4	63.55	+ 3.50		16.15 0.25
1 m. 66	76.1	— 3.6	64.35	+ 0.80		11.75 0.18
1 m. 67	72.9	— 3.2	64.45	+ 0.10		8.45 0.13
1 m. 68	68.7	— 4.2	76.65	+ 12.20		7.95 0.12
1 m. 69	58.2	— 10.5	71.00	— 5.65		12.80 0.22
1 m. 70	54.6	— 3.6	65.50	— 5.50		10.90 0.20
1 m. 71	44.4	— 10.2	57.75	— 7.75		13.35 0.30
1 m. 72	35.2	— 9.2	50.60	— 7.15		15.40 0.44
1 m. 73	27.6	— 7.6	28.75	— 21.85		1.15 0.04
1 m. 74	22.1	— 5.5	30.20	+ 1.45		8.10 0.37
1 m. 75	13.3	— 8.8	28.00	— 2.20		14.70 1.11
1 m. 76	9.1	— 4.2	17.15	— 10.85		8.05 0.89
1 m. 77	6.7	— 2.4	14.30	— 2.85		7.60 1.13
1 m. 78	5.2	— 1.5	10.55	— 3.75		5.35 1.03
1 m. 79	3.1	— 2.1	9.85	— 0.70		6.75 2.18
1 m. 80	3.1	— 0	9.90	+ 0.05		6.80 2.19
1 m. 81 et delà	5.8	+ 2.7	10.35	+ 0.45		4.55 0.78
Taille moyenne	1m.6562		1m.6702			+ 1mm

(1) Il y aurait lieu d'apporter une légère correction aux chiffres relatifs aux délinquants (20,000 mensurations de détenus de 19 à 45 ans) en raison de l'inégalité d'âge les conscrits auxquels on les compare sont pour la plupart âgés de 19 à 25 ans. Nous y avons renoncé, cette correction, fort minime du reste, ne pouvant qu'accentuer l'écart en faveur des délinquants dans le groupe des hautes tailles.

(2) Nous avons dressé une statistique de comparaison en nous basant sur les résultats de nos recherches sur la taille normale en Belgique; cette statistique

1° Le maximum numérique des tailles est atteint chez les soldats par le chiffre 1 m. 65, et chez les délinquants par le chiffre 1 m. 68. Ce maximum se prolonge, tout en s'atténuant nettement, chez les premiers, aux séries 1 m. 66 et 1 m. 67; chez les détenus, il s'étend aussi à 2 séries au-delà du maximum — 1,69 et 1,70 — mais, ici, la chute est beaucoup plus rapide.

2° Il existe un parallélisme assez régulier dans l'accroissement des chiffres des deux statistiques; les crises d'augmentation apparaissent sensiblement à la même hauteur. Les écarts entre les séries de tailles sont en général moins considérables dans la statistique pénitentiaire.

Le parallélisme qui s'observe dans la décroissance des chiffres est moins régulier.

3° Les crises d'accroissement se rencontrent dans la statistique de recrues aux chiffres 1 m. 55, 1 m. 60, 1 m. 62, 1,65; dans la statistique de détenus, elles se montrent aux chiffres 1 m. 58, 1 m. 60, 1 m. 64, 1 m. 68. Des ralentissements dans la décroissance se constatent chez les recrues aux séries 1 m. 70, 1 m. 74 et 1 m. 80, et chez les délinquants aux séries 1 m. 72 (où il s'esquisse faiblement), 1,74 et 1,75 (où la courbe se redresse brusquement) et 1,79 et 1,80 (où la chute est très ralentie).

4° Dans le groupe des très petites tailles, l'écart, peu considérable, est en faveur des délinquants.

5° Dans le groupe des petites tailles, la prédominance passe aux normaux, surtout au niveau des séries 1 m. 56 et 1 m. 57.

a été composée de séries de recrues appartenant aux différentes provinces de notre pays de manière à la rendre identique, au point de vue ethnique, à notre statistique pénitentiaire. (Brabant, 10,900; Hainaut, 3,300. Anvers, 1,300; Flandres, 2,800; Limbourg, 200; autres provinces wallonnes, 1,500). Nous avons utilisé à cet effet nos chiffres de sériation provinciale des tailles de recrues, quoique de légères inexactitudes s'y soient glissées en raison de la confusion qui règne dans les chiffres officiels; nous avons dû rectifier les proportions un peu excessives des tailles inférieures à 1^m55 et supérieures à 1^m75. (Voir p. 57, *La Taille en Belgique*.)

Il résulte de cette nouvelle répartition, qui diffère quelque peu de la composition ethnique des 62,045 recrues étudiées dans la *Taille en Belgique*, un abaissement de 2 millimètres de taille moyenne. Elle n'est, pour nos vingt mille hommes, que de 1^m6562 alors que celle des 62,045 recrues est de 1^m6582.

(3) Cette colonne renseigne la valeur de l'excédent de la proportion la plus élevée par rapport à la proportion la plus faible considérée comme unité. Exemple: 3,45 — 2,70 = 28 % de 2,70.

6° Dans le groupe des tailles moyennes, le même écart s'observe en faveur des normaux; il s'affaiblit brusquement à la taille de 1 m. 64, se relève à la taille suivante, pour redescendre aux tailles 1 m. 66 et 1 m. 67, et se renverser en faveur des délinquants à la série 1 m. 68 qui est pour eux, numériquement, la plus nombreuse.

7° Dans la catégorie des hautes tailles on note partout, sauf au chiffre 1 m. 73, un notable excédent en faveur des délinquants.

8° Dans le groupe des très hautes tailles, l'écart en faveur des détenus s'accroît encore; il devient relativement considérable au voisinage de la taille 1 m. 80.

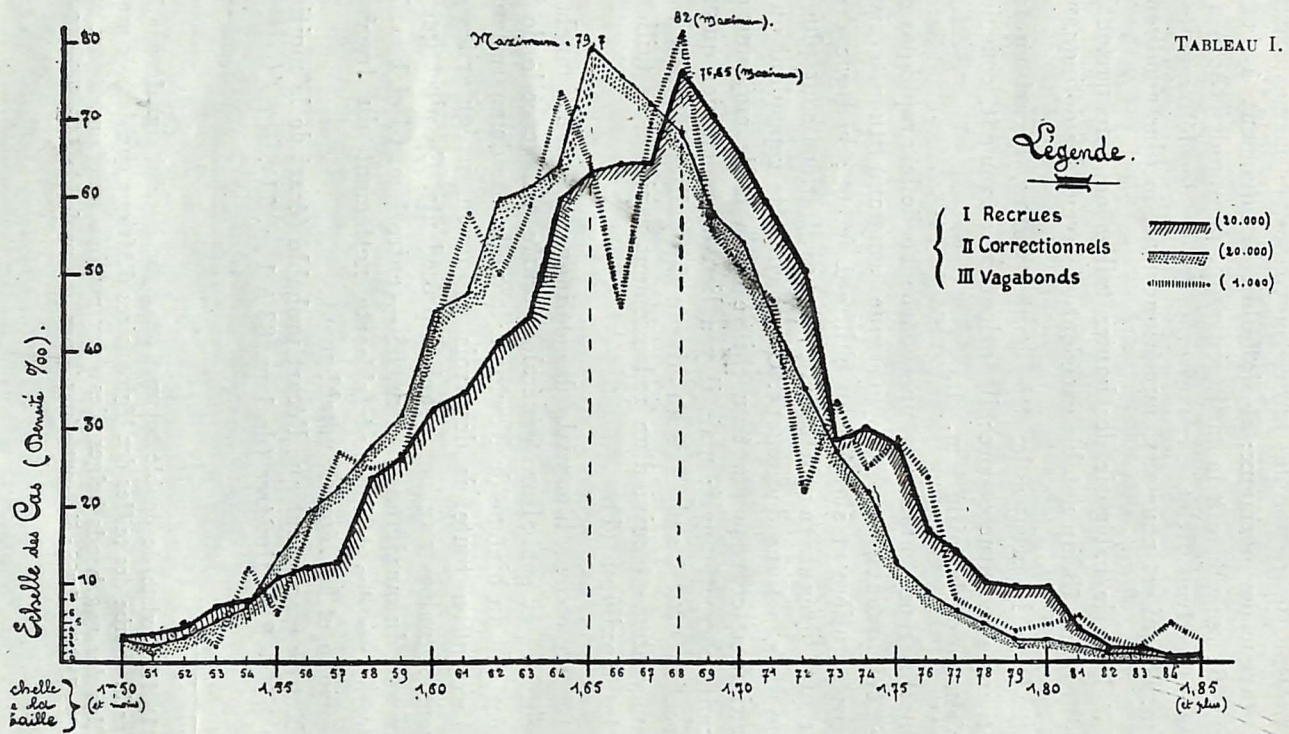
9° En représentant par une courbe l'échelle graphique des tailles de délinquants, nous voyons que son amplitude croissante est assez régulière et s'arrête au chiffre 1 m. 68; la ligne décroissante est plus irrégulière: en général, ses oscillations sont plus brusques que dans la ligne d'augment. On ne constate cependant qu'un point maximum, correspondant au chiffre de la taille moyenne des délinquants correctionnels; mais il y a lieu de remarquer qu'un plateau assez important s'observe au niveau des tailles 1 m. 64 à 1 m. 67, immédiatement suivi d'un redressement rapide à la taille 1 m. 68, point maximum (1).

10° La courbe binomiale des délinquants correctionnels est assez régulière, et son allure générale s'écarte peu de celle de la courbe théorique du binôme de Newton à laquelle elle demeure tangentielle, à l'exception toutefois des trois ou quatre irrégularités que nous avons signalées aux paragraphes précédents. Ce n'est guère qu'aux environs du maximum — 1 m. 68 — entre 1 m. 64 et 1 m. 72, que le diagramme des délinquants s'écarte nettement du tracé binomial théorique et le dépasse notablement.

Notons en passant que l'écart probable (écart de la moitié des cas) est ici de 8 centimètres (de 1 m. 63 à 1 m. 71).

(1) Il n'existe de double sommet analogue à celui signalé par Lacassagne dans la courbe des tailles des légionnaires d'Afrique que dans le graphique des tailles des vagabonds belges; les deux maxima numériques sont atteints aux tailles 1^m64 et 1^m68; ils sont séparés par une profonde dépression de la courbe.

Courbes des tailles chez les Délinquants et Vagabonds
comparées à la courbe des Recrues belges



La taille chez 20,000 Recrues belges

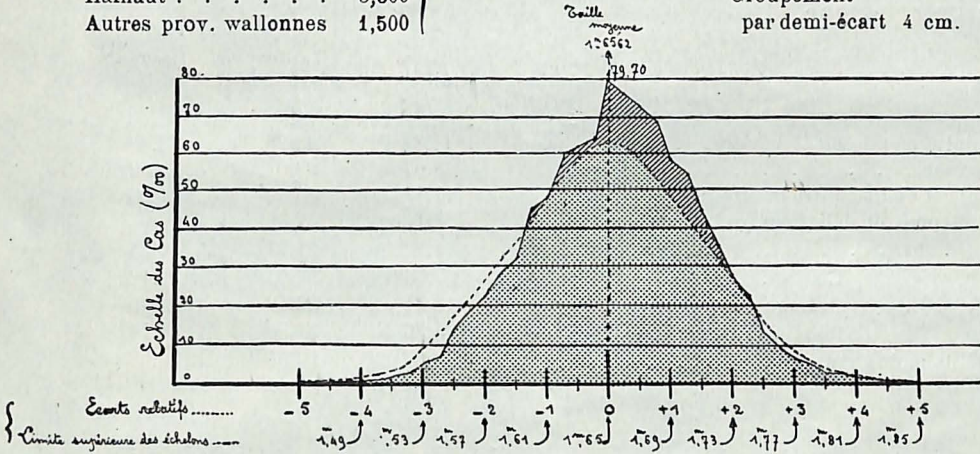
Répartition provinciale : (1)

Flandres	2,800	} 20.000
Anvers	1,300	
Limbourg	200	
Brabant	10,900	
Hainaut	3,300	
Autres prov. wallonnes	1,500	

TABLEAU II.

Diagramme binomial :

Nombre de cas 20,000
Moyenne arithmétique . . 1^m656206
Ecart probable 8 cm.
Groupement par demi-écart 4 cm.

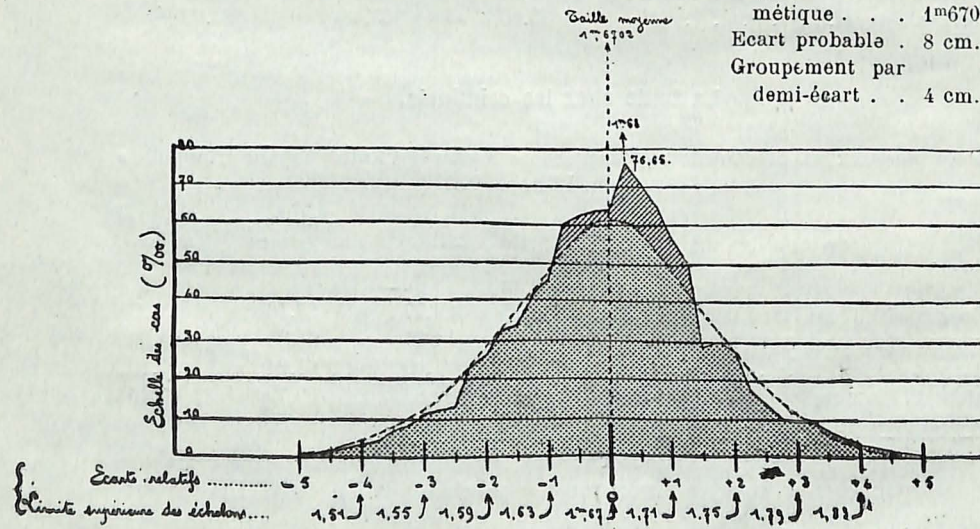


La taille chez 20,000 Détenus correctionnels belges

Diagramme binomial :

Nombre de cas . 20,000
Moyenne arithmétique . . 1^m6702
Ecart probable . 8 cm.
Groupement par demi-écart . . 4 cm.

TABLEAU III.



(1) Voir note (2) page 75.

Sériation criminologique des tailles.

Certains auteurs ayant cru pouvoir établir une relation entre les anomalies anthropométriques des délinquants et la nature de leurs délits, nous avons recherché ce que donne à ce point de vue la sériation criminologique.

Délits	Nombre de mensurations (techn. Bertillon)	Petites tailles %	Tailles moyennes %	Hautes tailles %
Adultère et délits de mœurs . . .	53	11.32	45.28	43.40
Ivresse	83	18.07	53.01	28.92
Vols et délits contre la propriété	220	11.82	66.82	21.36
Violences et délits contre les personnes	523	8.22	51.24	40.54
Coups 273		7.33	50.55	42.12
Outrages 194		10.31	56.19	33.50
Rébellion 56		5.36	37.50	57.14
Délits moins graves	121	14.87	54.55	30.58
	1000			

Ajoutons, à titre de comparaison, les moyennes générales suivantes (1):

	Petites tailles	Tailles moyennes	Hautes tailles
20.000 correctionnels de 19 à 45 ans.	11.27 %	55.44 %	33.29 %
Détenus correctionn. de 19 à 25 ans .	11.65	55.91	32.44
Récrués belges	13.50	63.48	23.02

La taille chez les criminels.

(D' Ch. Perrier : 859 détenus de Nîmes en 1896. « Archives d'Anthropologie criminelle » Lyon, 1908, p. 591.)

Répartition des délits	Petites tailles	Tailles moyennes	Grandes tailles
Vols, vagabondages, mendicité, outrages aux magistrats, fausse monnaie, incendie, explosifs	24.77	57.16	18.05
Escroqueries, etc.	14.66	61.33	24.00
Attentats - vie.	21.05	61.84	17.10
Attentats - mœurs	32.83	59.70	7.46

(1) A titre documentaire, nous donnons les chiffres obtenus dans cet ordre d'idées par Perrier, tout en signalant que sa classification des délits est différente de la nôtre.

Si l'on était autorisé à conclure d'un nombre aussi restreint d'observations dont la parfaite exactitude anthropométrique ne suffit pas, à notre avis, à compenser l'insuffisance numérique, nous dirions que les délits de violence, de brutalité, d'agression contre les individus se rencontrent plus souvent chez les détenus de haute taille. La proportion de statures dépassant 1 m. 70 (40 %) y est nettement supérieure à celle des correctionnels en général (34 %). Les délinquants, condamnés pour coups, blessures, outrages et rébellion, n'accusent que 8 % de petites tailles et 51 % de tailles moyennes au lieu de 10,7 % et 55 % que nous avons obtenus pour l'ensemble des 20 000 correctionnels.

Nous ne nous arrêterons pas au petit groupe de sujets condamnés pour adultère et délits de mœurs, en raison du caractère spécial de ces actes délictueux et aussi parce que cette série de détenus comprend fort peu de récidivistes. Les ivrognes professionnels se signalent par une proportion curieuse de petites tailles (18 %) bien supérieure à celle des délinquants en général (11 %), plus forte même que celle de la population belge (13 %). Le pourcentage des hautes tailles se maintient assez élevé chez les ivrognes, mais tend à se rapprocher de celui des recrues.

Quant aux voleurs, aux faussaires, receleurs, etc., leurs moyennes anthropométriques sont voisines des chiffres obtenus pour l'ensemble de la population belge.

On peut le constater, la sériation criminologique, loin de confirmer la régularité des anomalies de taille constatées chez les délinquants en général, révèle de déconcertantes variations dans les proportions des tailles. Sont-elles en relation avec la nature du délit ? Nous n'en sommes pas convaincu, l'importance de certaines séries étant insuffisante.

Remarquons toutefois qu'à l'exception des voleurs, toutes les séries de délinquants offrent un faible pourcentage de tailles moyennes; si dans quelques groupes, on voit le nombre des petites s'accroître, dans la plupart l'anomalie anthropométrique réside surtout dans le chiffre excessif des tailles dépassant 1 mètre 70.

Ces nuances criminologiques se retrouvent du reste dans tous les travaux, tels ceux de Lombroso, Marro, Perrier, Marty, qui avaient pour but de rechercher les relations pouvant exister entre les anomalies de la taille et le genre du délit. Aussi croyons-nous que les conditions du problème sont encore trop mal déterminées et d'une complexité trop grande pour qu'on puisse, sans danger, s'aventurer loin des données générales dans l'étude des délinquants.

Il nous reste à exposer sommairement les résultats de nos mensurations dans la section des vagabonds et dans la section des détenus condamnés à des peines de simple police; leur comparaison avec les chiffres obtenus chez les délinquants correctionnels d'habitude peut offrir quelque intérêt.

Le tableau suivant résume nos constatations chez les détenus de police.

La taille des détenus de simple police (412 mensurations).

Tailles	20-25 ans	25-30 ans	30-40 ans	40-50 ans	50 et plus	Total	‰
Tailles inférieures à 1 m. 50	7	0	1	6	2	16	38.8
1 m. 55 à 1 m. 60 . . .	8	2	20	11	5	46	111.7
1 m. 60 à 1 m. 65 . . .	21	24	35	22	13	115	279.1
1 m. 65 à 1 m. 70 . . .	40	7	34	34	21	136	330.1
1 m. 70 à 1 m. 75 . . .	13	3	30	14	9	69	167.5
1 m. 75 à 1 m. 80 . . .	12	0	7	6	1	26	63.1
1 m. 80 et au delà . . .	2	1	1	0	0	4	9.7
	103	37	128	93	51	412	‰

ce qui donne pour les trois grands groupes de tailles :

Les grands groupes de tailles chez les détenus de police.

	20-25 ans		25-40 ans		40 ans et plus		Total	
Petites tailles	15	14.71	23	13.94	24	16.67	62	15.05
Tailles moyen.	61	58.76	100	60.61	90	62.50	251	60.92
Hautes tailles	27	26.53	42	25.45	30	20.83	99	24.03
	103	‰	165	‰	144	‰	412	‰
Taille moyenne du groupe . . .	1 m. 661,1		1 m. 660,6		1 m. 655,0		1 m. 658,8	

Si nous comparons les chiffres ci-dessus aux résultats des mensurations de taille chez les recrues, nous constatons que la taille moyenne des détenus de simple police est supérieure de trois millimètres à celle des recrues du même âge.

La proportion des petites tailles et des tailles élevées est supérieure chez les détenus de police; les tailles moyennes sont plus nombreuses chez les recrues.

A partir de quarante ans, et peut-être plus tôt encore, la proportion des hautes tailles diminue chez les détenus de police; il en résulte un abaissement sensible du chiffre de la moyenne de leur taille.

Nos recherches de comparaison ont également porté sur les détenus de la section des vagabonds et mendiants; nous y avons relevé deux séries de mensurations, très précises, suivant les règles du bertillonage. En voici les résultats :

La taille des vagabonds belges.

	1^{re} série : vagabonds et mendiants	2^{me} série : vagabonds de
	de tout âge. 221 observations	de 24 à 40 ans. 50 observ.
	—	—
Petites tailles	12.20 %	12.00 %
Tailles moyennes	59.10	61.80
Tailles élevées	28.70	26.20
Moyenne de taille de la série	1 m. 664.4	1 m. 662.6

Si nous reprenons l'ensemble de ces mensurations et si nous les sériions au point de vue de l'âge, nous obtenons des résultats très intéressants; nous nous bornons à les reproduire en ce moment en vue d'une comparaison avec les constatations anthropométriques faites chez les détenus correctionnels. La répartition des tailles chez les vagabonds et mendiants mérite à tous égards d'être envisagée spécialement et nous y reviendrons dans un travail ultérieur.

La taille chez les vagabonds belges. (Sériation par âge).

	20-25 ans	25-30 ans	30-40 ans	40-50 ans	Total
Tailles inférieures à 1 m. 55	3	2	9	9	23
Tailles de 1 m. 55 à 1 m. 60	8	8	41	44	101
Tailles de 1 m. 60 à 1 m. 65	28	30	102	124	284
Tailles de 1 m. 65 à 1 m. 70	33	32	119	134	318
Tailles de 1 m. 70 à 1 m. 75	19	19	63	78	179
Tailles de 1 m. 75 à 1 m. 80	6	9	31	25	81
Tailles supérieures à 1 m. 80	1	0	15	8	24
Nombre d'observations . . .	98	100	380	422	1000
Taille moyenne.	1 m. 6607	1 m. 6635	1 m. 6639	1 m. 6605	1 m. 6621

Proportions pour cent des trois grands groupes de tailles.

	20-25 ans	25-30 ans	30-40 ans	40-50 ans	Total
Petites tailles	11,22 %	10 %	13,16 %	12,56 %	12,40 %
Tailles moyennes	62,25	62	58,16	61,14	60,20
Hautes tailles	26,53	28	28,68	26,30	27,40

Statistique détaillée des mensurations chez les vagabonds belges.

	20-25 ans	25-30 ans	30-40 ans	40-50 ans	total
l m. 50 et moins	—	—	2	1	3
l m. 51	—	1	0	—	1
l m. 52	1	—	3	1	5
l m. 53	—	—	—	2	2
l m. 54	2	1	4	5	12
l m. 55	—	1	2	3	6
l m. 56	1	—	10	6	17
l m. 57	4	1	11	11	27
l m. 58	2	1	9	13	25
l m. 59	1	5	9	11	26
l m. 60	3	4	8	28	43
l m. 61	7	8	28	15	58
l m. 62	2	3	18	27	50
l m. 63	5	6	22	26	59
l m. 64	11	9	26	28	74
l m. 65	8	6	32	18	64
l m. 66	4	4	18	20	46
l m. 67	7	7	21	35	70
l m. 68	8	10	27	37	82
l m. 69	6	5	21	24	56
l m. 70	7	6	17	21	51
l m. 71	3	3	17	24	47
l m. 72	4	3	8	7	22
l m. 73	3	6	12	13	34
l m. 74	2	1	9	13	25
l m. 75	3	2	15	9	29
l m. 76	2	4	11	7	24
l m. 77	—	1	3	4	8
l m. 78	1	1	1	3	6
l m. 79	—	1	1	2	4
l m. 80	—	—	3	2	5
l m. 81	—	—	5	1	6
l m. 82	1	—	2	—	3
l m. 83	—	—	1	1	2
l m. 84	—	—	3	2	5
l m. 85 et plus	—	—	1	2	3
	98	100	380	422	1000

Bornons-nous à mettre en évidence l'irrégularité presque constante de l'accroissement et de la décroissance des chiffres de taille chez les vagabonds, caractère qui les distingue nettement des recrues et des délinquants correctionnels récidivistes.

En possession des documents qui précèdent, il nous sera aisé de comparer dans de bonnes conditions les résultats de nos mensurations

chez les vagabonds, les délinquants et les détenus de police et de les mettre en parallèle avec les chiffres obtenus chez les recrues. Nous avons choisi, en vue de cette comparaison, les hommes de 20 à 25 ans de chaque catégorie; nous désirions éviter l'erreur possible d'une correction, imposée par l'inégalité d'âge et aussi celle qui pourrait résulter d'une précocité plus grande chez les anormaux de la régression sénile; cette régression s'observe fréquemment, pensons-nous, dans les milieux pénitentiaires.

A. — *La taille moyenne.*

Recrues de 19 à 25 ans:	1 mètre 658,2 millim.
Vagabonds de 20 à 25 ans:	1 mètre 660,7 millim.
Détenus de police de 20 à 25 ans:	1 mètre 661,1 millim.
Délinquants correctionnels de 19 à 25 ans:	1 mètre 667,8 millim.

Conclusion. — La moyenne de taille la plus élevée appartient sans conteste aux délinquants correctionnels récidivistes. Si l'écart est beaucoup plus faible entre le chiffre des recrues et celui des vagabonds (2,5 millim.) et des détenus de police (2,9 millim.) il paraît toutefois suffisant pour différencier nettement ces deux catégories d'habitues des établissements pénitentiaires du milieu social habituel que représente l'armée.

A. — *La taille moyenne.*

Sujets de 20 à 25 ans	Recrues	Vagabonds	Dét. de police	Délinq. correct.
Petites tailles	13.50 %	11.22 %	14.71 %	11.65 %
Tailles moyennes	63.48	62.25	58.76	55.91
Hautes tailles	23.02	26.53	26.53	32.44

Conclusion. — L'anomalie de la répartition des tailles, considérées comme normales chez les recrues, s'accroît des vagabonds aux délinquants correctionnels. Elle se caractérise surtout par l'affaiblissement plus ou moins notable du taux des tailles intermédiaires, caractère constant dans les trois catégories de détenus. L'augmentation de la proportion des hautes tailles s'observe aussi dans les trois groupes mais n'est vraiment considérable que chez les délinquants correctionnels (9,4 %). Chez eux comme chez les vagabonds, le chiffre des petits est inférieur à celui des normaux tandis que les détenus de police accusent une proportion, dépassant de 1,21 % la proportion de tailles inférieures à 1 m. 60 que l'on obtient pour les recrues.

C. — *Sériation des tailles.*

Tailles	Recrues	Correctionnels		Vagabonds	Dét. de pol.
	19/25 ans	19/25 ans	19/50 ans	20/50 ans	20/50 ans
inférieur. à 1 m. 55	20	29.1	26.7	23	38.8
de 1 m. 55 à 1 m. 60	115	87.4	86	101	111.6
de 1 m. 60 à 1 m. 65	279.2	231.3	214.4	284	279.1
de 1 m. 65 à 1 m. 70	355.6	327.8	340	318	330.1
de 1 m. 70 à 1 m. 75	183.9	232.6	232.8	179	167.5
de 1 m. 75 à 1 m. 80	37.4	73.1	79.9	71	63.2
supérieur. à 1 m. 80	8.9	18.7	20.2	24	9.7

Conclusion. — La sériation détaillée ne fait que renforcer en la précisant davantage, les caractères de l'anomalie de la répartition des tailles dans les divers milieux pénitentiaires. Elle révèle en outre que la fréquence relative des très petites tailles, déjà constatée chez les détenus correctionnels, s'observe aussi, quoique plus faiblement, chez les vagabonds et surtout chez les détenus de police. Dans ce dernier groupe, la proportion considérable de très petits hommes rend compte du fort pourcentage de tailles inférieures à 1 m. 60 noté au tableau B pour les détenus de police.

Si nous passons aux tailles comprises entre 1 m. 55 et 1 m. 60, nous voyons que les proportions des trois catégories de délinquants sont inférieures à celles des recrues. La différence est peu appréciable pour les détenus de police (3,4 0/00), considérable chez les correctionnels (28 0/00).

Même remarque dans la série anthropométrique suivante: écart nul chez les détenus de police, faible chez les vagabonds, très marqué pour les correctionnels.

Pour les tailles de 1 m. 65 à 1 m. 70 les chiffres de recrues l'emportent sur les trois autres et particulièrement sur la proportion des vagabonds. Dans la série 1 m. 70 à 1 m. 75 apparaît nettement déjà la prédominance des hautes tailles chez les délinquants correctionnels (50 0/00); en revanche le chiffre des recrues dépasse encore celui des vagabonds et des détenus de police. Dans les deux dernières catégories s'observe un fort excédent de très hautes tailles dans les trois groupes pénitentiaires; fait intéressant; c'est chez les vagabonds qu'il atteint son maximum dans la catégorie des tailles les plus élevées (1 m. 80 et plus).

Conclusion.

La taille des délinquants correctionnels d'habitude présente des modalités spéciales qui l'éloignent nettement de la normalité anthropologique des tailles belges.

Cette constatation ne laisse pas, à notre avis, place au moindre doute; elle résulte de l'analyse méthodique de plus de 25,000 mensurations et elle s'est vérifiée dans les nombreuses statistiques de sériation que nous avons dressées.

Précisons d'abord la portée stricte de nos recherches; se rapportant exclusivement à des délinquants de nationalité belge, elles ne peuvent, pour des raisons d'ordre ethnique, s'appliquer sans restriction aux délinquants en général. C'est, du reste, l'intervention du facteur ethnique qui rend compte dans une grande mesure des divergences de nos conclusions avec les résultats d'études semblables, entreprises en Italie, en France, en Allemagne, en Russie et aux Etats-Unis notamment.

La portée de nos recherches se limite, d'autre part, à la catégorie spéciale de délinquants que nous avons étudiée: les détenus correctionnels récidivistes dont nous avons précisé ailleurs la situation criminologique. Les nuances que nous a révélées la sériation par délits, dans les résultats de nos mensurations, nous démontrent la nécessité impérieuse d'en agir ainsi.

Avant de cette manière parfaitement délimité la portée de nos recherches, il nous faut aussi préciser la portée de nos conclusions et déterminer l'interprétation qu'il convient de leur donner.

Les délinquants correctionnels belges présentent une proportion plus considérable de hautes et très hautes tailles que l'ensemble de la population belge; ils accusent un chiffre moindre d'individus de taille moyenne ou petite (1).

La moyenne de taille des correctionnels dépasse de quatre millimètres celle des sujets belges de mêmes conditions anthropologiques (âge, race, état pathologique, classe sociale, etc.).

La croissance des délinquants semble posséder un rythme spécial, caractérisé par l'irrégularité, la brusquerie, et la précocité des crises d'accroissement osseux; la régression sénile paraît aussi prématurée.

L'intervention du facteur ethnique aboutit à masquer la prépondérance des hautes tailles, habituelle chez les délinquants, dans les provinces où les statures élevées sont relativement les plus nombreuses.

En somme, les détenus correctionnels sont grands ou très grands dans 32 % des cas, alors que la proportion des statures dépassant 1 m. 70 n'atteint que 23 % parmi les Belges dont la croissance est achevée.

Est-ce à dire que le fait d'être grand constitue une présomption de

(1) Il convient de rappeler ici que les délinquants accusent aussi une forte proportion de tailles très petites (inférieures à 1^m55); la prédominance considérable des hautes tailles n'en est que plus démonstrative.

criminalité, une probabilité de délinquance passée ou future. Loin de nous la pensée de vouloir déduire de nos chiffres une conclusion aussi peu scientifique mais ce genre d'objection est trop familier à certains adversaires de l'anthropologie criminelle qui préfèrent l'ironie facile au raisonnement et à l'observation, pour que nous puissions nous abstenir de la réfuter.

Il est superflu de le répéter; il ne suffit pas de mesurer plus d'un mètre 70 centimètres pour être un antisocial et commettre des délits. La taille n'est qu'une des nombreuses manifestations biologiques qui trahissent l'état de souffrance ou de bonne santé de l'organisme; en elle se répercutent les nombreux assauts que lui ont livrés, pendant toute la période de développement corporel, les éléments pathologiques et les perturbations morales; elle est un des indices constitutionnels les plus sûrs de la valeur physique de l'individu et on peut souvent par elle, reconstituer les tares et les déchéances qui pèsent sur l'hérédité.

Aussi, est-il logique de lui réserver une des premières places dans l'observation des nombreux éléments, intéressants à étudier, chez les anormaux en général et les criminels en particulier.

Mais, après avoir démontré que l'élévation de la taille est une présomption d'organisation biologique imparfaite, nous nous garderons bien d'exagérer l'importance de cette constatation.

Pour qu'elle acquière, dans un cas particulier, une signification précise l'élévation de la stature *doit* coïncider avec une série d'autres indices de même nature; elle doit s'associer à des tares anatomiques pathologiques et à des déficiences mentales. Dans ce cas seulement, il sera permis de conclure que l'individu, si délinquant il est, doit peut-être sa mauvaise conduite sociale à son organisme défectueux.

Ainsi se définit la portée criminologique de nos conclusions relatives à la taille des délinquants; nous avons hâte de prouver que leur interprétation logique doit être: l'organisation biologique des délinquants diffère de la normale; elle lui est inférieure.

Il nous faut d'abord démontrer que l'élévation de la taille est une présomption de faiblesse constitutionnelle; disons nettement qu'à elle seule elle ne saurait en être la preuve.

En effet, il est des sujets de haute stature, parfaitement conformés et proportionnés, vigoureux, bien musclés, résistants à la fatigue comme aux infections morbides. Il en est un grand nombre, nombre à coup sûr beaucoup plus considérable que dans les catégories d'hommes de taille moyenne ou petite, dont la constitution physique accuse de fâcheux indices d'infériorité. Pour n'en citer que les plus fré-

quents, notons : les membres longs et grêles, la musculature peu développée, la poitrine étriquée surtout à son sommet, un périmètre thoracique insuffisant et une capacité respiratoire faible, l'hypertrophie cardiaque, la prédisposition pulmonaire à la tuberculose, la fréquence des infirmités, une résistance à la fatigue médiocre, enfin l'habituelle dysharmonie des proportions du corps.

A ces traits physiques correspond-il des insuffisances psychiques ? Aucun travail décisif sur ce point n'a été publié à notre connaissance ; cette concordance n'est, du reste, pas indispensable à notre argumentation.

On conçoit donc aisément qu'on ne puisse plus défendre aujourd'hui l'opinion que l'élévation de la taille est l'expression d'une santé florissante, d'une constitution vigoureuse. L'étude du milieu militaire est des plus instructive à cet égard et il nous suffira, je pense, de rappeler quelques-unes des constatations que nous avons pu y faire (1).

Le périmètre thoracique diminue avec la hauteur de la taille ; le pourcentage de fortes constitutions atteint le minimum chez les grands conscrits. Les statures élevées prédisposent à la phtisie et aux maladies de l'appareil respiratoire (Houzé). La proportion des cas de bronchite, de tuberculose et de faiblesse de complexion est la plus forte dans les régiments où la taille réglementaire est élevée. D'ailleurs, le plus fort contingent de maladies de toute nature et le maximum de décès se constatent parmi les soldats dont la taille dépasse la moyenne.

Nos recherches personnelles chez les conscrits et les candidats surveillants des prisons corroborent nettement ces faits empruntés aux statistiques médicales de l'armée belge.

Chez les conscrits, la proportion des hautes et très hautes tailles est plus forte chez les exemptés du service militaire que chez les incorporés ; la moyenne de taille des conscrits, atteints d'infirmités ou de faiblesse de complexion, est supérieure de plus d'un centimètre à la moyenne de taille des jeunes gens aptes au service.

Mêmes constatations chez les surveillants des prisons. Malgré un premier examen médical d'élimination nous avons noté chez les candidats, refusés pour infirmités légères ou pour constitution insuffisante, une proportion plus considérable de tailles dépassant 1 m. 70 que chez les sujets vigoureux et bien portants, reconnus aptes au service pénitentiaire.

Il nous sera donc permis de conclure que l'élévation de la taille

(1) *La taille en Belgique*. Les mêmes constatations ont été signalées à plusieurs reprises dans les rapports et travaux scientifiques des médecins de l'armée belge.

constitue une présomption d'infériorité physique (1). Dès lors, si, dans le groupe des délinquants correctionnels d'habitude, il se rencontre plus d'individus grands et très grands que chez les Belges en général il est évident que la constitution moyenne de ces détenus est plus faible, plus prédisposée aux maladies et aux infirmités que la constitution moyenne de la population en Belgique.

Ajoutons, sans y insister en ce moment, que la faiblesse constitutionnelle, fréquente dans nos prisons, s'observe souvent en même temps que des tares héréditaires ou acquises dont la multiplicité chez un même sujet revêt un caractère peu discutable d'anomalie corporelle.

Que si on nous objectait enfin que les anomalies de la taille, observées chez les délinquants, reconnaissent pour cause leur situation sociale, le milieu défectueux où s'est faite leur évolution biologique, nous répondrions que si les influences mésologiques paraissent souvent être prépondérantes dans la genèse du crime, elles n'aboutissent pas directement à favoriser l'élévation de la taille. **Bien au contraire;** d'une importante documentation réunie par Nicesoro, il résulte à n'en pas douter, qu'en tous les pays, la moyenne de taille des pauvres et des ouvriers est inférieure (2 à 5 centimètres) à celle des classes moyenne et supérieure de la société.

Si les délinquants sont *surtout grands* parce que habituellement faibles, et s'ils sont prédisposés aux infections pathologiques de par leur constitution physique médiocre, ne peut-on se demander si ce n'est pas aussi sous la dépendance d'une faiblesse intellectuelle ou morale, *corollaire de leur infériorité physique*, qu'ils ont cédé plus facilement aux tentations qui les entourent, aux « toxines sociales » de leur milieu.

Nous posons la question sans vouloir la résoudre, avant d'avoir analysé l'ensemble de nos recherches criminologiques, conformément au plan d'études que nous nous sommes tracé: définir le plus complètement possible l'organisation anatomique fonctionnelle et psychique des délinquants en Belgique.

(1) Il est sans intérêt ici de rechercher à quelles causes les délinquants doivent l'élévation de leur taille et l'infériorité physique dont elle est un indice. Résulte-t-elle de la déformation organique occasionnée par les fâcheuses conditions de leur milieu social (alimentation, hygiène, logement, travail, éducation), ou est-elle la conséquence inéluctable des tares constitutionnelles, héréditaires et acquises, qui ont pu altérer le développement corporel des délinquants. Cette discussion étiologique, dont Nicesoro a parfaitement exposé les éléments complexes, en analysant les facteurs de l'infériorité physique et psychique des classes pauvres, n'offre aucune importance au point de vue de notre démonstration; nous renvoyons à cet auteur ceux qu'intéresse la frappante similitude qui confond en bien des points, la taille excepté, l'anthropologie des classes inférieures de la société et celle des délinquants.

DISCUSSION

M. HOUZÉ. — Je ne puis que confirmer les conclusions auxquelles notre collègue Vervaeck est arrivé dans ses intéressantes recherches sur les délinquants. Ceux-ci n'ont pas des caractères spéciaux, comme le prétendait Lombroso, mais ils appartiennent à une catégorie d'individus chez lesquels on relève des tares physiques, qu'ils soient tuberculeux, fous ou criminels. La taille est profondément modifiée par les maladies de longue durée comme la fièvre typhoïde et la scarlatine, non seulement par les troubles de la nutrition, mais encore par le décubitus prolongé.

Pendant la croissance, un sujet qui avait des proportions d'euryplaste et de microstrèle peut, de par le fait d'une infection microbienne, devenir macroplaste et macrostrèle. Les os s'allongent par le retard de soudure de l'épiphyse et restent minces par arrêt de développement périostique. Les muscles sont longs et grêles; le sujet est affaibli et toutes les proportions sont dysharmoniques.

M. L. DEKEYSER. — Parmi les facteurs de dégénérescence que l'on pourrait invoquer, la syphilis semble tenir, me paraît-il, une place importante, à cause de son action élective sur le système nerveux central. Malheureusement le dépistage des stigmates de la syphilis héréditaire est presque toujours hérissé de difficultés sérieuses et le plus souvent nous ne pourrions invoquer qu'une probabilité, les éléments de précision faisant trop souvent défaut. Je me réserve du reste, si vous le désirez, d'examiner la question dans l'une de nos séances prochaines.

M. HOUZÉ. — Il est bien difficile sur le vivant d'affirmer que les exostoses sont spécifiques ainsi que certaines particularités dentaires comme, par exemple, les stries transversales et l'anomalie dite de Hutchinson; on les constate chez les sujets qui ont été atteints dans l'enfance de maladies de longue durée; ce n'est pas du tout un stigmate d'infection syphilitique.

M. BORGERHOFF. — Je crois intéressant de vous annoncer que je me propose de vous communiquer les résultats de mes observations sur la taille des délinquants à une prochaine séance, observations basées sur 2,500 fiches anthropométriques.

M. DE CRAENE. — Lorsqu'il s'agit de petites tailles, de trop petites tailles, il est généralement admis qu'il s'agit d'enfants d'alcooliques ou conçus sous l'influence de l'alcool.

La séance est levée à 10 heures.